



CROSE



CUDES

*Projet d'Appui aux Irrigants et aux Services aux Irrigants (ASIrri)  
Composante HAÏTI*

*Évaluation des services fournis par une fédération  
d'associations d'irrigants dans le département du Sud Est :  
CUDES*



Production : Cécile Bérut

Octobre 2011

*Avec le soutien de l'Agence française de Développement*



## Table des matières

<b>Acronymes et abréviations .....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Résumé .....</b>	<b>6</b>
<b>1. Le contexte de l'irrigation en Haïti et des organisations d'usagers.....</b>	<b>8</b>
1.1 Les périmètres irrigués en Haïti.....	8
1.2 Les actions de réhabilitation développées ces dernières années par le MARNDR et par des ONG	8
1.3 Evolution de la gestion et situation juridique .....	9
1.4 Le cadre légal et le transfert de gestion des périmètres irrigués en Haïti .....	10
1.5 Les contraintes du transfert de gestion des systèmes irrigués en Haïti.....	12
1.6 Etat des lieux des associations d'irrigants en Haïti.....	14
<b>2. La fédération CUDES .....</b>	<b>17</b>
2.1 Historique et objectifs .....	17
2.2 Structuration et fonctionnement de CUDES.....	18
2.3 Responsabilités respectives de CUDES et des Associations d'irrigants .....	22
2.4 Les revenus et les biens de CUDES.....	25
2.5 La capacité opérationnelle de CUDES.....	26
2.6 Les accompagnements reçus par CUDES.....	27
2.7 Les formations et le renforcement de CUDES .....	28
<b>3. Etat des lieux des différents services développés par la fédération .....</b>	<b>29</b>
3.1 L'efficacité des services apportés par CUDES et par les associations membres aux irrigants	29
3.1.1 <i>Les services apportés par CUDES.....</i>	29
3.1.2 <i>Les services apportés par les associations d'irrigants.....</i>	33
3.2 Les résultats obtenus des associations d'irrigants et de la confédération.....	33
3.3 Les effets obtenus .....	38
3.4 Les limites et les contraintes de ces services .....	38
<b>4. Analyse et recommandations .....</b>	<b>39</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>42</b>
<b>Annexe .....</b>	<b>43</b>
Annexe 1 : Les guides d'enquête et d'entretien.....	43
Annexe 2 : Les différentes étapes du transfert de gestion d'un système irrigué .....	48
Annexe 3 : Caractéristiques des associations d'irrigants membres de CUDES.....	55
Annexe 4 : Statuts de CUDES .....	57
Annexe 5 : Projets d'appui à CUDES depuis 2003 .....	61
Annexe 6 : Financements acquis par CUDES depuis 2003.....	62

## Acronymes et abréviations

<b>AAA</b>	Agro Action Allemande
<b>ACDI-VOCA</b>	ONG Nord Américaine
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AI</b>	Association d'Irrigants
<b>AIPA</b>	Association des Irrigants de la Plaine de l'Archaie
<b>AUCAJ</b>	Association des Usagers du Canal de Jean David
<b>AULA</b>	Association des Usagers de LAvano
<b>AVSF</b>	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
<b>ASIrri</b>	Projet d'Appui aux irrigants et aux Services aux Irrigants
<b>ASSODLO</b>	Association haïtienne pour la maîtrise des eaux et des sols
<b>BIA</b>	Boutique d'Intrants Agricoles
<b>BID</b>	Banque Interaméricaine de Développement
<b>CAC</b>	Centrale d'Achat et de Commercialisation de produits agricoles
<b>CE</b>	Comité Exécutif
<b>CIBRO</b>	Comité des Irrigants de Belle ROche
<b>CICDA</b>	Centre International de Coopération pour le Développement Agricole
<b>CIC</b>	Comité des Irrigants de Cyvadier
<b>CIJ</b>	Comité Irrigants caJun
<b>CIRO</b>	Comité des Irrigants de ROdailles
<b>CIO</b>	Comité Irrigants Orangers
<b>CUDES</b>	Confédération des Usagers pour le Développement du Sud-Est
<b>COCIA</b>	COMité Central des Irrigants d'Anse-à-Pitre
<b>CROSE</b>	Coordination Régionale des Organisations du Sud-Est
<b>DDA</b>	Direction Départementale de l'Agriculture
<b>DFPEA</b>	Direction de Formation et de la Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole
<b>DINEPA</b>	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
<b>FAO</b>	Food and Agriculture Organization, organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FECIL</b>	FEdération des Canaux d'Irrigation de Lafond
<b>FUCALI</b>	Filières des Usagers du CAnal de Léonce Edouard et Indigoterie
<b>FIDA</b>	Fonds International pour le Développement Agricole
<b>FILA</b>	Fédération des Irrigants de Lavaneau
<b>FONHADI</b>	FONdation HAïtienne pour le Développement de l'Irrigation
<b>GRI</b>	Groupe de Réflexion sur l'Irrigation
<b>HTG</b>	Gourde haïtienne
<b>OUPA</b>	Organisation des Usagers de PArcelin
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OIMA</b>	Organisation des Irrigants de MAssacre
<b>Oxfam Quebec</b>	ONG Québécoise
<b>MARNDR</b>	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
<b>MAS</b>	Ministère des Affaires Sociales
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PNDA</b>	Plan National de Développement Agricole
<b>PIA</b>	Programme d'Intensification Agricole
<b>PREPIPA</b>	Projet de REhabilitation des Périmètres Irrigués de la Plaine de l'Archaie
<b>PPI</b>	Petit Périmètre Irrigué
<b>PSSA</b>	Programme Sectoriel Sécurité Alimentaire
<b>SI</b>	Système Irrigué

## Introduction

Ce document a été produit dans le cadre du projet **ASIrri - Projet d'Appui aux irrigants et aux Services aux Irrigants**.

ASIrri est une initiative conjointe de partenaires du développement du Nord et du Sud intervenant dans trois pays :

**En Haïti** : la FONHADI (Fondation Haïtienne de l'Irrigation), CUDES (Confédération des usagers de l'eau pour le développement du Sud-Est), CROSE (Coordination régionale des organisations du Sud-Est et AVSF (Agronomes et vétérinaires sans frontières)

**Au Mali** : la Fédération des centres Faranfasi so et l'IRAM (Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement)

**Au Cambodge** : le CEDAC (Centre d'études sur le développement agricole au Cambodge) et le GRET (Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques)

Le projet ASIrri a reçu l'appui financier de l'Agence française de développement (AFD) via la FISONG (Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG).

**Objectif général du projet ASIrri** : Assurer la gestion des systèmes irrigués et leur optimisation pour la production agricole par la pérennisation des associations d'irrigants et des dispositifs d'appui et de services

**Objectif spécifique du projet ASIrri** : Elaborer, tester et favoriser la pérennisation des modes d'accompagnement et de prestation de services aux irrigants pour une exploitation durable des zones irriguées, dans trois contextes nationaux diversifiés : Haïti, Cambodge, Mali, en profitant des différences d'expériences entre site pour maximiser les échanges et le co-apprentissage, et la capitalisation

**En Haïti**, depuis 2003, dans le département du Sud-Est, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) en partenariat avec la Coordination Régionale des Organisations du Sud-Est (CROSE), appuient la structuration et le renforcement d'une confédération d'associations d'irrigants : **la Confédération des Usagers pour le Développement du Sud-Est (CUDES)**.

Véritable innovation institutionnelle, CUDES rassemble aujourd'hui 12 associations situées dans toutes les plaines irriguées du département, depuis Anse-à-Pitre jusqu'à Côte-de-Fer. Cette structure reconnue par la Direction Départementale de l'Agriculture du Sud-Est représente près de 5000 irrigants sur une superficie de plus de 3000 hectares. Elle s'est donné pour objectifs :

- **un meilleur accès à l'eau** : application du transfert de gestion, meilleure gestion et entretien des systèmes irrigués, amélioration de la répartition de l'eau
- **la mise en place de services d'appui et conseil technique aux association membres et aux**

**irrigants pour la gestion de l'eau et la production agricole:** formations, appui à l'actualisation des listes d'usagers et aux réformes de tours d'eau, formation financière et administrative, mise en place de redevances, renforcement organisationnel et juridique des associations, gestion de conflits, négociation de fonds (publics et coopération internationale) pour la réhabilitation des réseaux

- **la mise en place de services économiques :** fourniture en intrants et outils de production (intrants agricoles, semences de maïs, de haricot, semences maraichères), service de commercialisation groupée (centrale d'achat et de commercialisation de Meyer)
- **une reconnaissance du secteur de l'irrigation au niveau régional mais également national,** et la prise en compte de ses contraintes dans les politiques d'aménagements du territoire principalement, en particulier contre une urbanisation agressive des terres irriguées

De 2009 à 2011, le projet ASIrri a ainsi permis de renforcer CUDES pour consolider les services de « gestion de l'eau » déjà rendus aux 12 organisations d'irrigants membres. Il a contribué à consolider la mutualisation des services au sein de CUDES qu'une organisation d'irrigants seule ne peut pas gérer.

**Ce document vise à tirer les enseignements de l'expérience du projet ASIrri** en termes d'appui à la mise en place de services mutualisés et diversifiés à des organisations d'irrigants dans le contexte haïtien. **Il présente une évaluation d'une expérience de création d'une confédération d'associations d'irrigants dans le département du Sud-Est (CUDES) et des services mis en place par cette confédération pour les associations d'irrigants et leurs membres :** description des services mis en œuvre, état des lieux, quantification et qualification des résultats obtenus et des effets observés, description des difficultés et/ou facteurs limitants rencontrés par le consortium pour pérenniser le service rendu.

## Résumé

La superficie irrigable en Haïti oscillerait aujourd'hui entre 135 000 à 150 000 hectares. Toutefois, seuls 90 000 hectares seraient aménagés, dont 80 000 réellement irrigués (environ 50 % des terres de plaines), à partir de 250 systèmes irrigués.

La gestion des systèmes irrigués a fortement évolué ces dernières années. L'ancien système de gestion des systèmes irrigués était basé sur un fort dirigisme de l'État avec la présence de syndics (payés par le MARNDR), de contrôleurs d'irrigation, de vanniers... Après 1986, les producteurs ont fortement remis en question l'autorité étatique, les taxes n'ont plus été collectées ; il n'y a plus eu de travaux de curage, les systèmes irrigués se sont donc rapidement dégradés. On assiste au début des années 90 à une plus grande structuration des associations d'irrigants et des expériences paysannes de gestion se développent, avec une plus grande emphase sur la gestion sociale de l'eau, une plus grande capacité des associations d'irrigants - du fait d'une amélioration de leur compétence - à gérer la ressource. Fin 90, le Ministère de l'Agriculture a défini une politique sur l'irrigation dont le transfert de la gestion des systèmes irrigués aux usagers devient un élément central (l'État reste propriétaire des infrastructures et des ressources en eau, les usagers sont responsabilisés - exploitation et maintenance, le transfert de gestion est formalisé par un contrat). L'association prélève une redevance pour couvrir ses charges d'exploitation et maintenance et est responsable de la police des eaux. L'Etat a non seulement défini un cadre stratégique et des outils légaux (avant projet de loi sur le transfert de gestion) mais des programmes de formation, d'accompagnement, de réhabilitation ont également été réalisés (projets PPI, PSSA, DFPEA/CICDA).

Malgré les avancées tant stratégiques que légales des années 1990-2000, une bonne définition des mandats et responsabilités des différents acteurs (Ministère de l'Agriculture, irrigants, institutions d'accompagnements, élus locaux), le transfert de gestion n'a pu se faire que graduellement, de nombreux systèmes n'ayant pas pu bénéficier des programmes d'accompagnement incluant des travaux de réhabilitation, d'accompagnement à la gestion sociale, le renforcement des organisations d'usagers et la valorisation de l'eau.

Le transfert de responsabilité de la gestion d'un périmètre irrigué est accordé, en principe, aux associations d'irrigants reconnues légalement. Ces associations doivent répondre à certaines normes de fonctionnement, de gestion, de professionnalisme, ainsi qu'à des exigences techniques et financières établies par le MARNDR - représentation, transparence dans la gestion, capacité d'entretien des ouvrages et de recouvrement des redevances - avant que ne soit opéré ce transfert de responsabilité.

Une trentaine de systèmes irrigués a jusqu'à présent été transférée, quelques résultats obtenus, mais des points de blocage et des contraintes existent encore (pas de cadre légal, faiblesse de l'autorité des comités en charge de la gestion, infrastructures dégradées non réhabilitées, peu d'entretien, pas de recouvrement des redevances, faiblesse de l'Etat quand à son rôle d'encadrement, pas de justice...). En plus de ces contraintes, la forte dégradation des bassins versants (déboisement, érosion), les épisodes climatiques de plus en plus violents, dégradent davantage les infrastructures hydrauliques (sédimentation des prises, des barrages, destruction des ouvrages, détournement des lits de rivière) provoquant une gestion plus complexe, avec un coût de l'entretien trop important pour les usagers.

En 2003, dans le département du Sud Est, le Centre International de Coopération pour le Développement Agricole (CICDA), aujourd'hui devenu Agronomes et Vétérinaires sans frontières (AVSF), en partenariat avec la Coordination Régionale des Organisations du Sud Est (CROSE), a décidé d'appuyer la formation d'une confédération d'associations d'irrigants (AI) : la Confédération des Usagers pour le Développement du Sud-Est (CUDES). Elle rassemble aujourd'hui 12 associations situées dans toutes les plaines irriguées du département depuis Anse-à-Pitre jusqu'à Côte-de-Fer. Cette structure reconnue par la Direction Départementale du Sud-Est, représenterait autour de 5000 irrigants sur une superficie de 6600 hectares environ et a pour objectif :

- un meilleur accès à l'eau : application du transfert de gestion, meilleure gestion et entretien des systèmes irrigués, répartition de l'eau améliorée ;
- la mise en place de services aux irrigants : accès aux intrants, renforcement des associations, formations et accompagnement technique ;
- une capitalisation financière des associations d'irrigants et de leur confédération ;
- une reconnaissance du secteur de l'irrigation au niveau régional mais également national, et la prise en compte de ses contraintes dans les politiques d'aménagements du territoire principalement.

Près de 8 ans après sa création, CUDES est une structure reconnue aussi bien par les instances publiques que les organisations d'accompagnement (ONG, bureaux d'études). Elle s'est dotée d'outils légaux, mais toutes ses instances ne sont pas fonctionnelles. Le Comité Exécutif fonctionne, avec des faiblesses au niveau de la communication et transmission des informations avec les membres. CUDES a commencé à capitaliser au niveau économique mais ses ressources restent très faibles et dépendent fortement des activités générées et des subventions externes. La confédération n'a pas la capacité de financer les assemblées générales, les rencontres avec ses membres, ni les services aux irrigants. La gestion de son budget reste également très faible. La capacité opérationnelle de CUDES reste très limitée avec une seule personne en charge du lien entre les membres, de la formation et du suivi des activités. Depuis 8 ans, près de 900 000 dollars ont été investis en accompagnement, formation, intrants et réhabilitation des infrastructures.

CUDES commence néanmoins à apporter des services à ses membres : approvisionnement en intrants, accompagnement technique et en renforcement institutionnel (appui pour réalisation d'assemblées générales, appui pour résolution de conflits), plaidoyer... Ces services sont encore fortement subventionnés et peu pris en charge par les associations d'irrigants. CUDES est par ailleurs devenu dans le département un acteur incontournable en ce qui concerne l'irrigation.

En revanche, la gestion des systèmes irrigués reste clairement une prérogative des associations d'irrigants, des prémisses de gestion sont en place – distribution de l'eau organisée, recouvrement de redevances, gestion des conflits - mais ne permettent pas encore un entretien suffisant des infrastructures et un accès à l'eau régulier et de manière équitable.

La première partie de ce document présente le contexte de l'irrigation en Haïti ainsi qu'une analyse du transfert de gestion réalisé ces dernières années. La seconde partie présente la Coordination des Usagers du Sud Est (CUDES), son histoire, son fonctionnement, les accompagnements obtenus et les services mis en place. La troisième partie analyse les résultats obtenus par CUDES et la dernière partie propose quelques recommandations en vue d'une amélioration du service proposé par CUDES auprès de ces associations membres. Par ailleurs, en plus de ce document centré sur CUDES, cinq modules

pédagogiques<sup>1</sup> pour des formateurs ont été construits à partir des expériences ayant eu cours dans le cadre des divers accompagnements de CUDES ces dernières années.

## 1. Le contexte de l'irrigation en Haïti et des organisations d'usagers

La superficie irrigable en Haïti oscillerait aujourd'hui entre 135 000 à 150 000 hectares<sup>2</sup>. Toutefois, seuls 90 000 hectares seraient aménagés, dont 80 000 hectares réellement irrigués. Il y aurait environ 250 systèmes d'irrigation répertoriés. La superficie irriguée représente environ 50 % des terres des plaines.

Certains de ces systèmes d'irrigation ont été construits sur les vestiges des premiers réseaux mis en place à l'époque coloniale. Dans les années 50, des nombreux investissements ont été réalisés et ont permis la construction de nouveaux systèmes irrigués.

### 1.1 Les périmètres irrigués en Haïti

On trouve principalement des systèmes irrigués alimentés par gravitation, à partir des eaux de sources et de rivières (captage par dérivation). Toutefois, un certain nombre de périmètres sont alimentés par pompage (systèmes de la Plaine de Labre (Artibonite), systèmes sur la rivière des Trois Rivières (Port de Paix, Nord Ouest), systèmes de la plaine de Gonaïves (Artibonite) et de ceux de la Plaine du Cul-de-Sac (Ouest). Le fonctionnement et l'entretien de ces systèmes sont coûteux (entretien des pompes, achat de carburant ou paiement de l'électricité), une bonne valorisation de la production agricole est donc nécessaire afin que les usagers puissent payer le coût de l'eau. Sur les systèmes de la plaine de Labre, l'échalote est cultivé depuis des années et permet ainsi un bon revenu permettant aux exploitants de s'acquitter du paiement de l'eau.

Les systèmes sont en général petits (moins de 500 hectares) et moyens (entre 500 et 2 000 hectares). Les plus grands systèmes, d'une superficie supérieure à 2 000 hectares, se retrouvent dans l'Artibonite (32 000 hectares) - production de riz - et la basse plaine des Gonaïves (Département de l'Artibonite), dans la plaine du Cul-de-Sac, la plaine de Léogane, la plaine de l'Arcahaie (Département de l'Ouest) - production de banane - dans la plaine du Nord (Département du Nord), et dans la plaine des Cayes (Département du Sud). Un nouveau grand système est actuellement à l'étude dans la plaine de Maribaroux (entre 2000 et 6000 hectares) (Département du Nord-Est) et devrait être prochainement réhabilité.

Il existe également de nombreux autres systèmes d'irrigation, non répertoriés, de superficie très faible (quelquefois seulement une dizaine d'hectares) mais qui au niveau national représentent une superficie non négligeable. Ces systèmes souvent isolés, ont peu bénéficié d'appuis externes et sont peu aménagés. La plupart de ces systèmes sont gérés par des groupes d'usagers socialement reconnus par la communauté des irrigants. Ces systèmes permettent plutôt une production vivrière pour la consommation familiale ou alors une commercialisation autour la zone de production, alors que les grands systèmes ont plutôt permis le développement de cultures vendues pour l'alimentation des villes avoisinantes et de Port-au-Prince (riz dans la plaine de l'Artibonite, banane dans les systèmes irrigués de l'Arcahaie, maraichage sur le système de Saint Raphael).

### 1.2 Les actions de réhabilitation développées ces dernières années par le MARNDR et par des ONG

Ces vingt dernières années, de nombreux projets de réhabilitation des systèmes irrigués ont vu le jour en Haïti. Des projets basés au sein du MARNDR : PREPIPA (financement AFD - 6000 hectares dans

<sup>1</sup> Module n°1 : Les étapes à mettre en œuvre au cours d'un programme de réhabilitation d'un système irrigué, Module n°2 : Structuration et fonctionnement des associations d'irrigants, Module n°3 : Gestion financière d'un système irrigué, Module n°4 : Gérer un système irrigué pour une distribution équitable de l'eau, Module n°5 : La gestion de l'eau à la parcelle.

<sup>2</sup> Ces chiffres sont régulièrement fournis par la littérature mais mériteraient d'être validés par un inventaire national.

l'Arcahaie en 1997), PPI 1 (financement FIDA - dans le Sud, la région de Port de Paix, et de Saint Marc, 1996 - 2002), PIA Artibonite 1 (financement BID de 2003 à 2012), PIA Ennery-Quinte (financement BID – 2005 à 2013), PPI 2 (financement FIDA, 2009 à 2014), ont mis en œuvre des actions de réhabilitation, de renforcement des organisations et de valorisation de l'eau. Les projets ayant eu cours ces dernières années ont également traité de la problématique des bassins versants (travaux d'aménagements sur les versants proches des périmètres irrigués) en insérant cet axe de travail dans les projets. Ces projets sont mis en œuvre par des structures basées au sein du Ministère de l'Agriculture qui assurent la réalisation des activités ou leur suivi dans le cas où celles-ci sont gérées par des opérateurs externes. L'implication des services, principalement des DDA est généralement très faible, même si ces dernières années, avec les projets PIA et PPI 2, une légère évolution est apparue. Ces structures sont financées majoritairement par l'aide externe.

Le MARNDR développe également des actions ponctuelles sur certains systèmes irrigués souvent dans le cadre de l'urgence : réhabilitation de canaux, curages, distribution de semences ou d'engrais. Ces actions – déléguées à des opérateurs externes - sont généralement mises en œuvre après le passage de cyclones ou de fortes pluies provoquant des dégradations au niveau des infrastructures hydrauliques (prises endommagées, sédiments, canaux détruits).

Parallèlement aux actions et projets mis en œuvre par le MARNDR (délégation à des opérateurs) les ONG ont entrepris des travaux de réhabilitation sur de nombreux systèmes irrigués. Certains de ces travaux sont insérés dans des politiques nationales dont la politique de transfert de gestion des systèmes irrigués. Les opérateurs ont donc développé des relations de concertation avec les DDA concernées autour de la stratégie de mise en œuvre, de la vulgarisation de la politique définie par le MARNDR, et d'actions communes notamment au niveau des intrants agricoles (semences fournies par les DDA...).

Il est important de mentionner qu'il n'y a pas eu de grands travaux de réhabilitation et de construction de nouveaux aménagements (si ce n'est le périmètre de Maribaroux dans le Nord-Est) depuis les quarante dernières années.

### 1.3 Evolution de la gestion et situation juridique

#### Une phase de gestion autoritaire et hiérarchique

L'ancien système de gestion des systèmes irrigués était basé sur un fort dirigisme de l'État avec la présence de syndicats (payés par le MARNDR), de contrôleurs d'irrigation, de vanniers...

Les irrigants se sont retrouvés dans un rôle plus passif, avec une absence de responsabilité quand à la gestion et à l'entretien. Ils étaient peu accompagnés et la présence de l'État était plus ressentie comme une fonction répressive que d'accompagnement et de réelle gestion. Parallèlement il s'est développé une autorité sur les systèmes irrigués, avec une forte répression, cette autorité ne favorisant pas une répartition équitable de la ressource, mais permettant plutôt un accès à l'eau pour les notables. Des taxes étaient collectées mais n'étaient pas toujours utilisées pour l'entretien des systèmes.

#### Après 1986, le rejet de l'autorité

Après 1986 et le changement de régime politique (départ de Jean-Claude Duvalier), on assiste à une absence de l'État entraînant un service de l'eau non satisfaisant, peu d'entretien et des destructions rapides des infrastructures. Les taxes n'ont plus été collectées ; après 1986 les producteurs ont refusé de payer les taxes et de participer à des travaux de curage. Il y a donc eu une forte remise en question de l'autorité étatique.

Il s'est parallèlement développé une gestion plus paysanne des systèmes d'irrigation, recherchant à travers des liens historiques entre les usagers - les fondateurs (et leurs descendants) des canaux ont toujours eu un rôle important à jouer dans la gestion des systèmes avec une place importante au sein des

groupes en charge de la gestion - des accords sociaux permettant une gestion plus équitable. D'autres systèmes de recouvrement et de travail communautaire se sont mis en place (paiement de l'eau avec un pourcentage de la récolte d'haricot).

### **Structuration des associations d'irrigants**

On assiste ainsi au début des années 90 à une plus grande structuration des associations d'irrigants avec des actions de formation, de renforcement institutionnel, qui permettent de favoriser les ressources humaines locales et une gestion sociale de la ressource. De nombreux projets accompagnent cette dynamique.

#### **1.4 Le cadre légal et le transfert de gestion des périmètres irrigués en Haïti**

Le Ministère a jugé nécessaire de faire la promotion d'une nouvelle approche liée au transfert de Gestion, approche engagée sur le terrain depuis plus de 20 ans mais appuyée officiellement par le MARNDR avec l'élaboration du document de politique sur l'irrigation (1991, 1997 et 2000) et la mise en œuvre des projets suivants :

- le projet PPI (1997), aidant à la systématisation de la méthodologie adoptée pour la mise en place des associations ;
- le PREPIPA (1997) dont la mise en œuvre a permis la signature d'un contrat de gestion entre le MARNDR et l'AIPA (Archaie) ;
- le PSSA (1998) conduit par la FAO et le MARNDR dans l'Artibonite et le Sud ;
- le programme de formation pour le renforcement de l'autogestion des systèmes irrigués par les associations d'irrigants en Haïti coordonné par le CICDA et la DFPEA (2000), diffusant de plus amples informations sur le transfert, assurant la formation des acteurs à différents niveaux, et facilitant la création du GRI (Groupe de Réflexions sur l'Irrigation) qui s'est institutionnalisé depuis 2005 par la création de la FONHADI (Fondation Nationale pour le Développement de l'Irrigation).

Dans la politique d'irrigation définie par le Ministère, le transfert de gestion a pour objectif :

- d'assurer une augmentation de la production agricole en misant sur une capacité des usagers meilleure que celle de l'Etat pour l'entretien des réseaux et la gestion de l'eau ;
- d'améliorer le fonctionnement des réseaux d'irrigation et de drainage ;
- de parvenir à une allocation efficace et équitable de l'eau d'irrigation ;
- de permettre une réelle gestion des systèmes irrigués afin d'assurer la pérennité du système et un équilibre financier, une gestion plus rationnelle et efficace des infrastructures agricoles.

Dans l'énoncé de la Politique de Transfert de Gestion, certains principes ont été précisés :

- L'État reste propriétaire des infrastructures et des ressources en eau. Au sein du Ministère, le secteur est coordonné par la Direction des Infrastructures Agricoles, en charge de l'application de la politique en matière d'irrigation, de la coordination du secteur, de la définition des priorités...
- Les usagers sont responsabilisés (exploitation et maintenance) dans le cadre d'un partage des responsabilités.
- Le transfert de gestion est formalisé par un contrat. Dès lors que l'association est à même d'assurer elle-même la gestion du périmètre d'irrigation, un contrat de transfert de gestion pour une durée déterminée et renouvelable peut être signé entre l'État et l'Association d'Irrigants normalement constituée.

- L'association prélève une redevance pour couvrir ses charges d'exploitation et de maintenance et est responsable de la police des eaux.

Le transfert de responsabilité de la gestion d'un périmètre irrigué est accordé, en principe, aux associations d'irrigants reconnues légalement, c'est-à-dire respectant une procédure de constitution et de reconnaissance. De plus, ces associations doivent répondre à certaines normes de fonctionnement, de gestion, de professionnalisme, ainsi qu'à des exigences techniques et financières établies par le MARNDR avant que ne soit opéré ce transfert de responsabilité.

Dans les critères principaux de fonctionnement des associations, il faut notamment citer :

- un fonctionnement selon des principes démocratiques ;
- un système de gestion de l'association représentatif et légitime ;
- une assemblée générale souveraine regroupant tous les membres, ou leurs délégués ;
- un comité exécutif élu par l'assemblée générale ;
- des élections tenues régulièrement (généralement tous les deux ans) pour permettre un renouvellement des comités ;
- des décisions prises lors de réunions des différentes instances de l'association (groupe d'usagers, comités portes, comités exécutifs, assemblées générales) concernant, entre autres, la définition et la gestion du budget, la redevance, l'organisation de la campagne culturelle et des tours d'eau, l'organisation des opérations de maintenance et d'entretien, l'organisation de la police des eaux.

Selon la politique d'irrigation et de transfert de gestion, l'Etat joue toujours un rôle important avec de nombreuses responsabilités :

- il accompagne les usagers dans le processus de transfert en leur apportant, par son appui, les capacités nécessaires, ce transfert est donc progressif ;
- il effectue un contrôle de la bonne exécution des contrats de transfert, notamment par le biais d'un conseil de surveillance<sup>3</sup> ;
- il appuie le développement agricole des périmètres irrigués par tout un dispositif d'encadrement technique et financier (crédit agricole, vulgarisation, recherche agronomique, etc.).

Dans les faits, cette politique est appliquée au niveau national et départemental (les services déconcentrés de l'Etat connaissent cette politique et sont censés l'accompagner) mais de manière dispersée avec de nombreuses disparités et réussites diverses selon les systèmes. Le processus de transfert s'est étendu pratiquement à tous les systèmes irrigués et est devenu une composante faisant partie intégrante de tout projet d'irrigation à travers le pays. Aujourd'hui, une trentaine de systèmes irrigués ont été transférés avec existence d'un contrat entre le MARNDR et l'association d'irrigants. La majorité de ces transferts ont été réalisés dans les années 2000 ; depuis, à notre connaissance, aucun nouveau transfert n'a été réalisé. L'Etat ces dernières années a de moins en moins de moyens pour assurer son mandat et donc l'accompagnement du transfert de gestion.

Les points de blocages de cette politique sont aujourd'hui nombreux : absence de cadre légal adapté, manque de fonds pour une réelle réhabilitation des systèmes irrigués, peu d'accompagnement sur la durée, faiblesse de l'Etat pour jouer son rôle dans cette évolution...

---

<sup>3</sup> Un conseil de surveillance avait été mis en place lors de la réhabilitation du système de l'Arcahaie (Projet PREPIPA), depuis nous n'avons pas entendu parler de l'existence de ce type de conseil sur d'autres systèmes irrigués.

Un point de blocage important est le cadre légal et des textes de loi non adapté. Il existe une centaine de textes autour de l'eau, la moitié autour de l'irrigation. Mais cette législation est ancienne, dispersée, incomplète et surtout peu appliquée, surtout depuis 1986. C'est encore le Code rural de 1962 qui régit la gestion des systèmes d'irrigation.

La plupart des textes sont obsolètes (taxe et sanctions), il existe de nombreuses incohérences et de nombreux vides en particulier, l'absence de légitimité légale des associations d'irrigants les fragilisent et les empêchent de fonctionner et de se développer, voire de se défendre lorsqu'elles sont attaquées en justice. Un cadre global est donc nécessaire pour une bonne application de la politique du MARNDR (la loi organique du MARNDR, la loi sur l'irrigation, la loi sur le transfert de gestion aux associations d'irrigants, la loi sur les associations). Des avant projets de loi sont tous rédigés et validés par les acteurs du secteur associatif et de l'irrigation, mais aucune de ces lois n'a été présentée aux parlements.

Lors du dernier colloque sur l'irrigation organisé par le Ministère (Octobre 2009, Hôtel Xaragua), ce dernier a confirmé la stratégie autour des axes suivants :

- la réhabilitation physique des infrastructures d'irrigation et des pistes agricoles ;
- la gestion sociale de l'eau par le renforcement de la politique en matière de délégation de la gestion aux associations d'irrigants ;
- la sécurité et la pérennité des systèmes d'irrigation par l'aménagement et la protection des bassins-versants ;
- la mise en valeur agricole visant l'augmentation de la productivité des terres par des mesures d'accompagnement adéquates au niveau de la parcelle (mécanisation, itinéraires techniques, intrants, crédits de campagne...) ;
- le développement économique pour aboutir à l'augmentation des revenus et à la rentabilité économique des productions et des investissements.

Il faut enfin noter que dans le Plan National d'Investissement Agricole (PNDA) (publié en juillet 2010), le secteur de l'irrigation est une priorité de la Politique Agricole pour les années 2010 – 2025 et le gouvernement souhaite assurer une meilleure maîtrise de l'eau à travers la mise en place d'aménagements hydrauliques, de subventions aux investissements et aux intrants et d'un renforcement de l'accompagnement des associations d'irrigants en vue d'une meilleure gestion.

### **1.5 Les contraintes du transfert de gestion des systèmes irrigués en Haïti**

Le tableau ci-dessous reprend certaines contraintes identifiées par de nombreux acteurs. Nous verrons que la plupart du temps, ces contraintes vont rejoindre celles vécues par la Confédération des Usagers pour le Développement du Sud Est (CUDES).

**Tableau 1 : Les contraintes au niveau du transfert de gestion des systèmes irrigués**

<b>CONTRAINTES</b>	<b>CAUSES</b>	<b>CONSEQUENCES</b>
Insuffisante organisation de certaines associations d'irrigants	Trop courte durée de l'accompagnement Manque d'appui des structures du MARNDR	Participation limitée des irrigants aux réunions et aux travaux d'entretien Gestion non réalisée
Faible application des règlements et des sanctions prises par les associations d'irrigants	Les responsabilités ne sont pas bien connues et partagées Non respect des normes établies Manque d'autorité des associations d'irrigants Manque d'appui des autorités judiciaires	Cas répétés de délinquances Affaiblissement de l'autorité des associations d'irrigants
Manque de moyens financiers des associations d'irrigants	Pas de budget annuel Montant insuffisant de la redevance d'irrigation Faible taux de recouvrement annuel Manque de transparence dans la gestion des redevances Revenus agricoles souvent faibles	Entretien des infrastructures très limité Dégradation des infrastructures sans réhabilitation
Cadre légal inadapté	Avant projet de loi non encore voté	Capacité limitée de prise en charge des systèmes irrigués par les associations d'irrigants Manque d'autorité des associations d'irrigants Augmentation de la fragilité des associations d'irrigants Succès mitigé dans la collecte des redevances Capacité limitée de partenariat avec les opérateurs publics et privés
Manque de transparence dans la circulation des informations	Concentration de pouvoir et de savoir par un groupe restreint Manque de dynamisme des groupes de base	Fragilité des associations
Insécurité foncière	Exploitation des terres irriguées en Faire Valoir Indirect Gestion informelle du foncier	Changements fréquents au niveau des membres des associations d'irrigants Limitation des possibilités d'investissement /Intensification agricole

## 1.6 Etat des lieux des associations d'irrigants en Haïti

Nous présentons ci-après un état des lieux synthétique de la réalité des associations d'irrigants en Haïti, il est évident que chaque association, selon son histoire, les infrastructures qu'elle gère, son dynamisme social, présente une spécificité.

Le bon fonctionnement des associations et leur capacité à prendre en charge la gestion des périmètres peuvent être évalués sur la base de l'analyse de certains critères :

### **La gestion de la vie associative (organisation des élections, des réunions et des assemblées générales)**

- dans la majorité des cas, les élections des nouveaux comités ne sont pas réalisées selon la périodicité présentée dans les statuts ;
- les élections sont très souvent organisées avec l'appui de la DDA ou d'un opérateur ;
- quand les élections sont réalisées, elles permettent trop souvent la réélection des mêmes membres, il y a donc peu d'alternance des membres des comités ;
- les élections au niveau des comités portes ont rarement lieu, en conséquence les élections au niveau des comités centraux ont quelquefois peu de sens ;
- lors des assemblées générales, certains points sont rarement traités comme la réévaluation du montant de la redevance.

### **La gestion financière et comptable de l'association**

- La plupart des associations ont aujourd'hui des comptes en banque ou dans une caisse de crédit et d'épargne. Mais les montants présents sur les comptes des associations et qui doivent théoriquement leur permettre de mettre en œuvre leurs activités de gestion sont excessivement faibles. En général les transactions du compte sont opérées sur un principe de double signature, et généralement ce sont le président et le trésorier qui sont signataires.
- Malgré l'existence de ces comptes bancaires, des fortes sommes d'argent en liquide peuvent rester chez le trésorier, certains comptes en banque n'ont plus été utilisés depuis de nombreuses années.
- Les outils comptables, tels que cahiers de caisses, cahiers de banques, justificatifs des dépenses, sont peu utilisés ou mal utilisés. Les compétences en comptabilité sont très limitées au sein des associations et le manque de moyen financier les empêche de se doter d'une ressource humaine compétente en la matière.
- Certaines associations réalisent des bilans financiers annuels (par exemple celles de la Plaine de Labre) mais elles sont très peu. Théoriquement les membres de l'association qui ne font pas partie des comités ont un droit de regard sur la gestion des comptes. Les irrigants n'utilisent que très rarement ce droit, souvent par manque de compétences, mais aussi par manque de sensibilisation.
- Le budget est rarement réalisé, son absence étant justifié par les comités du fait de la rareté des fonds. En conséquence les comités effectuent des dépenses en fonction des fonds collectés, ou des dons, mais sans qu'il y ait eu une programmation au préalable.
- Le développement d'autres activités (boutique d'intrants, machinisme..) entraînent souvent des mauvaises gestions avec une utilisation mixte des comptes. Ainsi, en plus des fonds relatifs au fonctionnement de l'association et des périmètres irrigués, certains de ces comptes sont également utilisés pour gérer des activités liées à l'utilisation d'engrais, de semences, la location d'engins agricoles, etc. Cette situation est très souvent source de mauvaise gestion des fonds.

**Le processus de reconnaissance légale :** pour pouvoir fonctionner correctement, une association d'irrigants doit pouvoir s'appuyer sur des documents légaux qui prouvent son existence et qui règlementent son fonctionnement dans le cadre de la politique mise en place par le MARNDR. Ces documents, dont le cadre et les modèles ont été définis par le Ministère (voir module de formation sur la structuration des associations), sont des pièces qui doivent être conservées par le comité exécutif des associations, mais également par les DDA.

Actuellement, on peut dire que :

- la majorité des associations d'irrigants qui fonctionnent sur des périmètres répertoriés et équipés semblent disposer de documents qui leur assurent un certain niveau de reconnaissance légale ;
- il est quelquefois difficile de retracer ces documents, souvent égarés ou mal classés ;
- certains statuts ou règlements internes ne correspondent pas au modèle préconisé par le MARNDR (documents obsolètes ou élaborés en dehors de tout contrôle de la DDA) ;
- certaines associations ne disposent que d'une version en français de ces documents ;
- il existe des confusions de termes : association, fédération, confédération, pour quelquefois le même niveau d'organisation.

Bien que des outils légaux existent, l'application des règles, des normes, reste fortement disparate et problématique. Il existe donc de forts décalages entre les statuts et le fonctionnement quotidien des associations. Il faut également noter que le processus de reconnaissance ne se base pas sur des critères d'évaluation précis, formalisés et identiques pour tous. Les DDA, en charge d'évaluer la capacité et la représentativité de groupes d'irrigants de manière à pouvoir leur donner le statut d'Association d'Irrigants, ne disposent pas d'un document qui reprendrait les critères et les modalités d'évaluation.

### **La gestion technique des périmètres**

Elle doit permettre un entretien régulier des ouvrages. Dans le cas de gros systèmes irrigués (AIPA : Association des Irrigants des Périmètres de l'Arcahaie), elle peut être assurée par un service technique. Mais dans la plupart des cas, faute de moyens, ce service technique n'existe pas et la gestion des périmètres est souvent réalisée par le comité exécutif de l'association qui s'appuie, si possible, sur les vanniers et la police des eaux.

*Les curages* : les opérations de curage des canaux sont le plus souvent effectuées juste avant la période d'étiage. L'opération est généralement rémunérée, l'association payant la main d'œuvre assurant le curage des canaux primaires et secondaires, tandis que les producteurs/irrigants prennent à leur charge le curage de leurs canaux tertiaires. Souvent, les associations ne possédant pas d'argent pour assurer le curage des canaux primaires, il est donc réalisé par les irrigants. Dans le cas de curage important nécessitant des gros travaux, la participation des irrigants reste souvent insuffisante.

Dans la majorité des cas, les comités n'ont pas de données techniques récentes concernant leur périmètre (plans des réseaux d'irrigation, des caractéristiques techniques principales des canaux) leur permettant d'organiser au mieux les travaux de maintenance.

*La redevance* : son montant et son recouvrement sont variables selon les périmètres.

Les irrigants des systèmes irrigués fonctionnant avec des pompes (cas de PPI de la plaine de Labre dans l'Artibonite) sont dans l'obligation de payer leurs redevances qui peuvent atteindre les 600 gourdes par heure d'irrigation. Le montant est généralement lié au coût d'achat du carburant qui constitue la plus lourde charge d'exploitation.

Dans les autres systèmes fonctionnant par gravité, les montants varient entre 500 à 800 gourdes par carreau et par an. Souvent ces montants n'ont pas été réévalués depuis la mise en place de l'association. Sur les périmètres irrigués par gravité, on rencontre également de nombreuses modalités différentes : redevance payée à l'hectare par année, par exploitant par année, par propriétaire par année, mais également par heure x nombre de mains d'eau. Il faut noter que la redevance n'est pas toujours calculée par hectare mais aussi par carreau voire par 100ème d'hectare ou 100ème de carreau, ou par 1/4 de carreau.

Les dates de paiement de la redevance sont aussi variables, certains payent avant la campagne ou avant chaque arrosage (système par pompage), ce système permettant de financer les curages des canaux ou le paiement du carburant. Il permet également de faire pression sur les usagers ne s'étant pas acquittés de la redevance. Dans les autres cas, le paiement se fait après la récolte, ce système permet aux producteurs d'avoir de la trésorerie. Les redevances peuvent être, selon le système de faire valoir, payé par les propriétaires ou par les exploitants.

Il faut noter certains systèmes (Croix Fer dans le Plateau central) où le montant de la redevance a été

fixé en volume (marmite) de haricot par surface irriguée.

Au niveau national le pourcentage de recouvrement de la redevance demeure très bas. Certains taux oscillent entre 35 à 70 %, dans le cas de périmètres appuyés soit par le MARNDR, soit par des opérateurs externes (systèmes de l'Archahaie, Système de Saint Raphael, systèmes appuyés par le programme PPI). Il faut malheureusement noter qu'une fois l'accompagnement terminé, les taux de recouvrement baissent chaque année. Sur les autres systèmes, le taux de recouvrement est plus proche des 10 %.

Le calcul de la redevance et donc sa réévaluation est rarement faite par les comités en charge de la gestion des systèmes irrigués. Pour le calcul, il est indispensable que l'association connaisse le nom des irrigants, les superficies relatives, ainsi que leur localisation sur le réseau des irrigants, or ces informations qui peuvent être obtenues par la réalisation d'un cadastre sont souvent peu disponibles.

*La police des eaux* : l'association d'Irrigants qui a en charge d'assurer la police des eaux organise celle-ci en mettant en place des brigades sur le terrain, généralement des membres de l'association qui sont engagés par le comité exécutif.

Le rôle de la police des eaux est :

- le contrôle de l'état des canaux ;
- l'appui aux vanniers ;
- le contrôle, avec le comité exécutif, des opérations de réparation et d'entretien ;
- la sensibilisation et l'information des membres de l'association ;
- l'appui à la réalisation des différentes activités techniques de l'association ;
- l'appui pour le recouvrement de la redevance ;
- l'identification des contrevenants et l'appui au comité exécutif dans la mise en place de mesures de sanction.

Même dans le cas d'associations d'irrigants peu fonctionnelles et sans moyens, on peut noter la présence de police des eaux sur le terrain. Ceux ci sont par contre peu nombreux (souvent seuls), mal rémunérés (les associations parlent plutôt de gratification), et pas présents toute l'année (sont présents lors de la campagne d'irrigation).

Sur le terrain, la fonction de ces polices n'est pas toujours très claire, les polices de l'eau ayant des difficultés à jouer leur rôle ; ils ont également été rarement formés (peu de modules de formation existent spécifiquement sur ce thème).

Au niveau disciplinaire, dissuasif et répressif, ils ont peu de moyens répressifs et donc ne peuvent pas faire appliquer les sanctions dans le cas de délits sur le périmètre irrigué (le vol d'eau, le non respect des tours d'eau, la dégradation des ouvrages, le non paiement de la redevance). Ils se trouvent souvent dans des situations conflictuelles tendues en face d'irrigants décidés à obtenir de l'eau dans des conditions quelquefois violentes. Certains comités d'associations d'irrigants ont pu faire appel à la justice et la police et des gardes à vue et arrestations ont pu avoir lieu (cas des systèmes irrigués de Rodaille, Saint Raphael, Archahaie). Mais l'appel à la justice et la police est très rare, ces derniers étant peu habitués à cette réalité rurale.

## 2. La fédération CUDES

### 2.1 Historique et objectifs

En 2003, sur l'impulsion de la Coordination Régionale des Organisations du Sud Est (CROSE) en partenariat avec le Centre International de Coopération pour le Développement Agricole (CICDA) aujourd'hui AVSF, trois associations d'irrigants (FUCALI sur le système de Meyer, AUCAJ sur le système de Jean David et OIMA sur le système de Boina) ont décidé de former une fédération d'associations d'irrigants, la **Confédération des Usagers pour le Développement du Sud Est (CUDES)**. Un comité représentant les trois premières associations a commencé par sensibiliser cinq premières associations (2002 - 2004) (FUCALI, AUCAJ, OIMA, CIO sur les Orangers, CIRO sur Pérédo), depuis 2000, ce sont douze associations d'irrigants qui sont fédérées au sein de CUDES depuis Anse-à-Pitre jusqu'à Côte-de-Fer. D'après les différents travaux et données issus des systèmes d'irrigation, ces associations représenteraient autour de **5000 irrigants sur une superficie de 6600 hectares environ, 118 kilomètres de canaux en maçonnerie, 350 kilomètres en terres battues.**

**Tableau 2 : Liste des associations membres de CUDES**

Date	Nombre d'associations	Nom des associations
2002 - 2003	Trois associations intéressées  Un comité d'initiatives qui essaie de rassembler les autres associations	FUCALI : Filières des Usagers du Canal de Léonce Edouard et Indigoterie, situé à Meyer AUCAJ : Association des Usagers du Canal de Jean David, Raymond les Bains OIMA : Organisation des Irrigants de Massacre, Cayes Jacmel
Avril 2003	Cinq associations qui fondent CUDES	FUCALI : Filières des Usagers du Canal de Léonce Edouard et Indigoterie, situé à Meyer AUCAJ : Association des Usagers du Canal de Jean David, Raymond les Bains OIMA : Organisation des Irrigants de Massacre, Cayes Jacmel CIO : Comité Irrigants Orangers CIRO : Comité Irrigants Rodailles, à Peredo
2008 Réalisation de la seconde Assemblée générale le 20 avril 2008	Douze associations font partie de CUDES	1. FECIL : Fédération des canaux Irrigation de Lafond 2. FUCALI : Filières des Usagers du Canal de Léonce Edouard et Indigoterie, situé à Meyer 3. AUCAJ : Association des Usagers du Canal de Jean David, Raymond les Bains 4. OIMA : Organisation des Irrigants de Massacre, Cayes Jacmel 5. CIO : Comité Irrigants Orangers 6. CIRO : Comité Irrigants Rodailles, Peredo 7. COCIA : Comité central Irrigants Anse-à-Pitre 8. CIC : Comité des Irrigants de Cyvadier 9. CIJ : Comité Irrigant Cajun, Cayes Jacmel 10. CIBRO : Comité des Irrigants de Belle Roche 11. OUPA : Organisation des usagers de Parcelin, Côte de Fer (il s'agit pour l'instant d'une initiative, association encore peu structurée) 12. FILA : Fédération des Irrigants de Lavano (le nom a changé par la suite en AULA, Association des usagers de Lavano)

En annexe 3, un tableau présente certaines caractéristiques de ces associations d'irrigants. Une des associations a été mise en place en 1986, la majorité des associations ont été fondées entre les années 90 et 2000. Neuf sur douze ont des statuts et des règlements internes, ont initié une gestion de l'eau, certaines avec des résultats mitigés.

Lors de la première assemblée générale de 2003, les objectifs de la confédération ont été présentés tels quels aux membres présents :

- mettre en place le transfert de gestion en partenariat avec les structures étatiques ;
- améliorer la gestion de chaque système irrigué ;
- mieux connaître les problèmes de chaque système afin d'y apporter des solutions ;
- faire des propositions afin de protéger les terres agricoles ;
- mettre sur pied des services pour les usagers, avec entre autre un meilleur accès aux engrais ;
- établir des relations avec des organisations situées sur les bassins versants afin de réfléchir à la lutte contre la dégradation des bassins versants ;
- encourager et mettre sur pied un système qui permette aux organisations d'épargner et de capitaliser ;
- réaliser des formations à destination des responsables des associations d'irrigants ;
- faire des propositions pour que l'Etat reconnaisse l'utilité sociale de la confédération ;
- travailler pour la mise en place d'un système d'encadrement technique pour augmenter les rendements des usagers ;
- faire des alliances avec d'autres organisations afin de mieux défendre les droits et les intérêts des usagers dans le cadre du développement de l'irrigation et pour le changement.

Afin de faciliter l'analyse, nous avons **synthétisé ces objectifs** de la manière suivante :

- Un meilleur accès à l'eau (application du transfert de gestion, meilleure gestion des systèmes irrigués, répartition de l'eau plus efficace et équitable)
- Des services pour les irrigants (accès aux intrants, renforcement des associations, formations et accompagnement technique)
- Une capitalisation financière des associations d'irrigants et de leur confédération
- Une reconnaissance du secteur de l'irrigation, au niveau régional et national et la prise en compte de ses contraintes

## 2.2 Structuration et fonctionnement de CUDES

Dès l'année 2003, la confédération a pu se doter de différents outils légaux tels que statuts (Annexe 4) et règlements internes. Ceux-ci lui ont permis d'obtenir une reconnaissance par le Ministère des Affaires Sociales (MAS) et la Direction Départementale de l'Agriculture. Les statuts mériteraient aujourd'hui d'être amendés du fait de l'entrée de nouveaux membres et donc de l'évolution des membres participant au comité exécutif. CUDES a ouvert un compte dans une banque commerciale de Jacmel, compte à trois signatures.

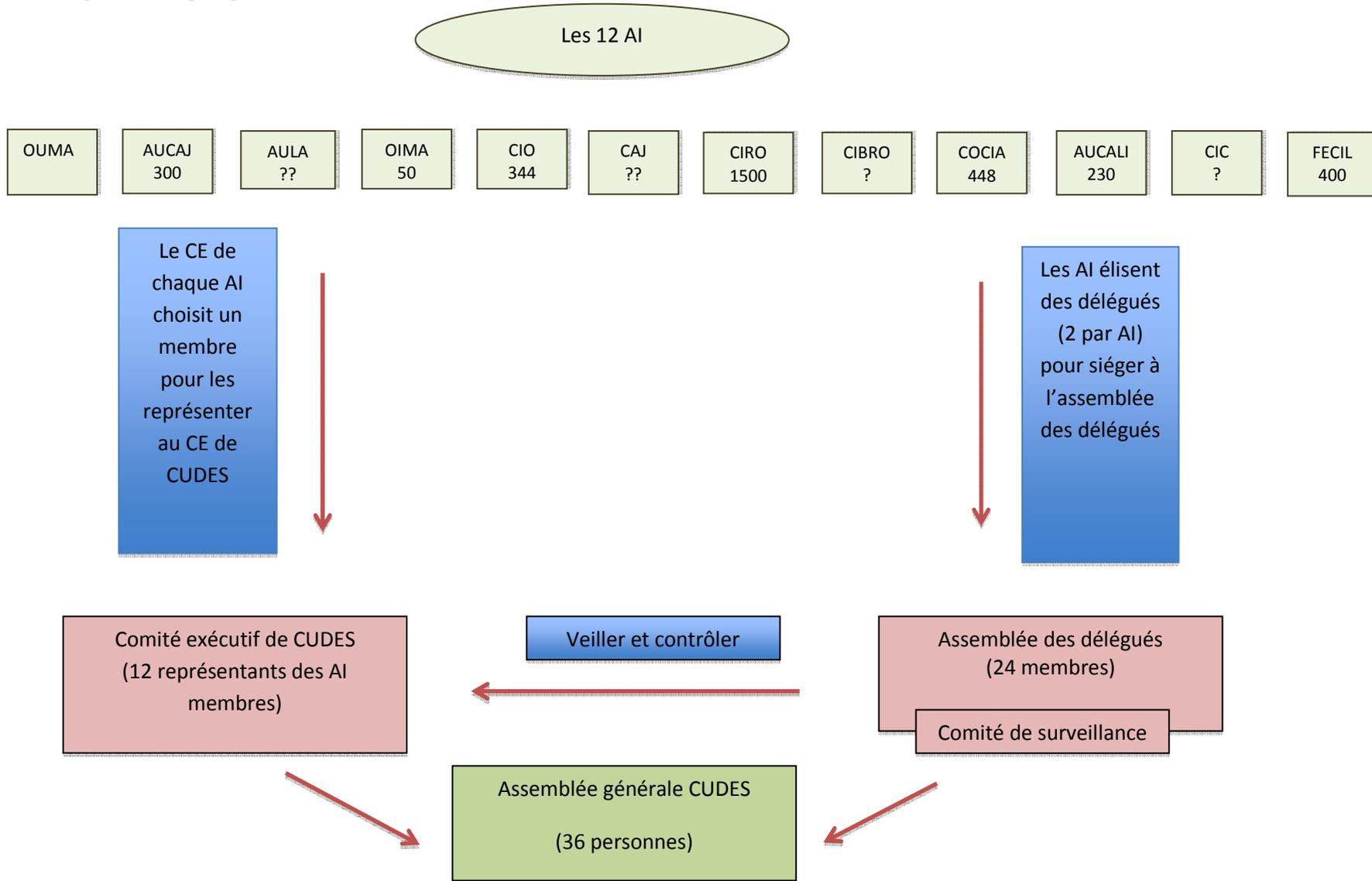
Selon les statuts, la confédération fonctionne avec quatre instances :

- Une assemblée générale qui se réunit chaque année et qui comprend les membres de l'assemblée des délégués ainsi que les membres du comité exécutif, elle doit renouveler ces membres chaque trois ans. Elle a pour mandat de voter le programme annuel, ainsi que le budget, de sanctionner les rapports annuels, d'accepter de nouveaux membres, de modifier les statuts, d'approuver la stratégie de la confédération.
- Le comité exécutif (CE) est représenté par les douze membres des associations d'irrigants et se réunit quasi chaque mois. A noter qu'une seule femme est membre du comité exécutif. Le

CE a pour mandat de mettre en œuvre les directives et le plan annuel voté par l'Assemblée Générale.

- L'assemblée des délégués est composée de délégués issus de chaque fédération (deux par associations élus par les assemblées des AI), de délégués issus de chaque porte (élus par les comités de portes) et a pour mandat de veiller et de contrôler à ce que le comité exécutif agisse selon son mandat et selon les lignes directrices de la confédération, contrôler les dépenses et le budget de la confédération sur la base de rapports du comité exécutif signés par le président et le trésorier, convoquer l'assemblée générale extraordinaire, représenter les membres et leurs revendications, approuver les programmes, classer les archives, faire des propositions de formations, d'activités... Cette structure avait été mise en place pour faire fonctionner la confédération, a été structurée mais seulement trois rencontres ont eu lieu et les responsables n'ont pas joué leurs rôles, se plaignant souvent de ne pas avoir de moyens pour fonctionner.
- Un Comité de surveillance, au sein de l'assemblée des délégués, mais ce dernier, bien que formé, ne s'est jamais réuni. La raison invoquée est un manque de dynamisme des membres mais également le fait que les personnes qui avaient été choisies – du fait de trop d'engagements – n'avaient jamais le temps pour les rencontres.

Figure 1 : Organigramme de CUDES



Aujourd'hui la confédération et ses associations membres sont reconnues par le Ministère des Affaires Sociales (MAS), la Direction Départementale Agricole (DDA) et entretient de bonnes collaborations avec ses services techniques.

Elle continue d'avoir des relations privilégiées avec CROSE et AVSF mais a su développer d'autres relations avec des institutions internationales (FAO, PAM), des ONG internationales (Oxfam Quebec, Agro Action Allemande, ACDI-VOCA) et des ONG nationales (ASSODLO...). Ainsi lorsque des travaux de réhabilitation sont programmés, la plupart des institutions font appel à CUDES et à ses membres. Il est aussi clair que chaque association d'irrigants développe par ailleurs des relations directes avec les institutions d'accompagnement.

Elle représente aussi sur le département du Sud-Est près de 5000 irrigants répartis sur 12 systèmes irrigués.

**Commentaire :**

Près de 7 ans après sa création, la Confédération des Usagers pour le Développement du Sud-Est est une structure reconnue aussi bien par les instances publiques que les organisations d'accompagnement. Elle s'est dotée d'outils légaux, mais toutes les instances ne sont pas fonctionnelles. Le Comité Exécutif fonctionne, avec des faiblesses au niveau de la transmission et la communication des informations à ses membres.

## 2.3 Responsabilités respectives de CUDES et des Associations d'irrigants

Ce tableau présente les responsabilités de CUDES ainsi que celle des associations d'irrigants membres.

Objectifs définis dans les statuts	CUDES	Associations d'irrigants Comité exécutif	Associations d'irrigants Comités portes
Un meilleur accès à l'eau (application du transfert de gestion, meilleure gestion des systèmes irrigués, répartition de l'eau plus efficace et équitable)	Un service de médiation et de résolution des conflits au sein des associations d'irrigants ou entre les associations d'irrigants membres de la Confédération	En charge de la gestion de l'eau, c'est-à-dire : - <b>la distribution et le suivi de son application à travers un horaire</b> établi entre amont et aval et par portes - <b>un entretien des canaux primaires</b> (planification de curage et de petits travaux d'entretien) - <b>un recouvrement des redevances</b> pour assurer le budget (différent selon les systèmes, entre 20 HTG à 100 HTG par centième) - <b>une gestion des conflits</b> la plupart du temps géré à l'amiable mais certaines associations ont fait appel à la justice et des sanctions ont été octroyées	<b>Actualisation de la liste des usagers</b> Entretien des <b>canaux secondaires et tertiaires</b> <b>Collecte des redevances</b> au niveau des portes
Des services pour les irrigants (accès aux intrants, renforcement des associations, formations et accompagnement technique)	Un service d'encadrement technique qui permette le renforcement des compétences des membres par des formations (formation technique agricole, formation des membres des comités des associations d'irrigants en gestion financière, structuration d'une association, gestion des infrastructures...), l'organisation de visites d'échanges auprès des associations membres, mais	En charge de la formation des membres au niveau des comités portes	Choix des bénéficiaires des formations

	également auprès d'autres systèmes irrigués dans d'autres régions du pays, des suivis et accompagnements des associations membres (appui pour la gestion des conflits, suivi du fonctionnement associatif de chaque association membre).		
	Des services pour la fourniture en intrants et outils de production (semences, engrais, outils aratoires)	Lors des distributions d'intrants, de bétails, d'outils, les associations sont toujours responsables du choix des bénéficiaires et de la mise en œuvre de la distribution	Choix des bénéficiaires des intrants, des outils
	La mise en place d'une centrale d'achat et de commercialisation permettant aux producteurs des zones irriguées de vendre leur production		
	Le suivi du fonctionnement associatif des associations membres (et appuis ponctuels pour le financement des assemblées générales des associations d'irrigants)	Le renouvellement des membres et la réalisation d'assemblées générales annuelles sont des activités menées par les associations	
	Recherche et certaines fois obtention de fonds pour la réhabilitation et l'entretien de certains systèmes irrigués	Entretien des systèmes irrigués : -organisation des curages -réalisation de petits travaux d'entretien -supervision de travaux de réhabilitation ou d'entretien quand ils sont effectués par des opérateurs externes	
Une capitalisation économique des associations d'irrigants et de leur confédération	Formation sur la gestion financière Appui pour l'élaboration de budget annuel Echange sur des modalités différentes de recouvrement des redevances	Réalisation d'un budget annuel (très peu fait par les associations membres) Recouvrement des redevances Gestion des fonds propres à	

<p>Une reconnaissance du secteur de l'irrigation, au niveau régional et national et la prise en compte de ses contraintes (politiques relatives au développement rural, à l'aménagement du territoire)</p>	<p>La représentation des membres et de la confédération auprès des institutions d'accompagnement, de la DDA, de la coopération internationale afin de bénéficier de partenariats pour la réalisation de travaux de réhabilitation mais également avec les autres organisations de la localité, dont les organisations des bassins versants.</p> <p>Un service de plaidoyer pour une reconnaissance du statut des irrigants, pour une valorisation de l'irrigation, pour une prise en charge de certains problèmes : urbanisation des terres agricoles, partage de l'eau entre eau potable et eau pour l'irrigation...</p>	<p><b>l'association</b></p> <p>Participation aux activités menées par CUDES</p> <p>Des liens directs avec la DDA ou certaines institutions d'accompagnement</p>	
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

## 2.4 Les revenus et les biens de CUDES

Les revenus de CUDES sont issus de différentes sources :

- un pourcentage (2 %) sur les redevances collectées par chaque association membre ;
- des subventions d'institutions d'appui (appui au fonctionnement du bureau, aux réunions, aux réalisations d'assemblées générales, aux déplacements) ;
- des pourcentages sur les bénéfices issus des activités réalisées en faveur des producteurs (par exemple, lors de la distribution de poules ou d'intrants, il est toujours demandé une participation aux producteurs, lors des travaux de curage ou de réhabilitation, une participation est également obtenue) : un pourcentage de cette participation revient à CUDES, 60 % pour l'AI, 40 % pour CUDES par exemple (notons que ces activités ont été ces dernières années subventionnées par la coopération externe) ;
- des cotisations de certains membres - plutôt les leaders de l'association - pour prendre en charge certaines dépenses (par exemple le salaire d'une personne responsable de l'entretien du bureau de CUDES), ces personnes expliquent leur geste comme un acte leur permettant une reconnaissance sociale au sein de la communauté.

Ainsi CUDES a pu augmenter sa trésorerie ces dernières années et se retrouve aujourd'hui avec près de 80 000 gourdes de trésorerie (équivalent à 2000 USD). En mai 2008, son capital était de 44 133 HTG, en janvier 2011, il était de 72 852 HTG. Son capital a donc doublé en trois ans.

CUDES possède un bureau équipé d'un poste informatique, d'une salle de réunion, d'un espace dépôt pour du matériel. La location du bureau avait été prise en charge les années précédentes par un de ses partenaires, mais depuis une année, cette dépense est directement payée par CUDES. Par contre peu de documents sont stockés dans le bureau, la plupart des archives étant dispersée chez des membres de CUDES.

A la mi-2011, les biens de CUDES se limitaient à un bureau, un ordinateur (en panne), un ordinateur portable, une motocyclette, un ventilateur, 3 douzaines de chaises...Les équipements ont tous été financés par des appuis externes.

Ces dernières années, CUDES n'a pas réellement élaboré de budget annuel. Lors de formations sur la gestion financière des systèmes irrigués, les membres avaient travaillé sur des modèles de budget ; l'exercice a été fait en atelier mais les membres du comité exécutif n'ont pas valorisé cette apprentissage pour élaborer eux même leur budget. CUDES fonctionne donc en fonction de l'argent qu'il arrive à collecter ou à obtenir par subvention, mais ne travaille pas selon un budget préétabli pour l'année : il dépense selon la trésorerie disponible, sans aucune budgétisation de ses activités.

Lors des formations réalisées sur cette thématique, des exercices ont montré que pour accomplir son mandat et donc financer les services souhaités (animation et formation, appui technique principalement au niveau de la production agricole, gestion de conflits), le budget annuel de CUDES devrait être au minimum de 28 510 USD, budget très éloigné des ressources actuelles qui atteignent seulement les 7 % de ce budget. Rappelons que CUDES n'a pas mandat pour assurer l'entretien des systèmes irrigués, mandat assuré par les différentes associations d'irrigants membres.

**Tableau 3 : Budget annuel CUDES (USD)**

Ressources humaines	CU	Quantité	Total
Animateur	500	12	6000
Technicien agricole	600	12	7200
Perdiem dirigeants	3000	1	3000
<i>Total RH</i>			<i>16200</i>
<b>Fonctionnement</b>			<b>32400</b>
Location bureau	750	1	750
Papeterie	30	12	360

Essence	100	12	1200
<i>Total Fonctionnement</i>			2310
<b>Activités</b>			4620
Formation au niveau de la gestion de l'eau (gestion financière, gestion redevance) et au niveau des techniques agricoles)	5000	1	5000
Appuis associations d'irrigants (rencontre, réunions, ateliers de travail...)	5000	1	5000
<i>Total activités</i>			10000
<b>Total</b>			<b>28510</b>

Source : compte rendu de formations

En sus des ressources limitées, il faut mentionner également que CUDES a une capacité très faible de gestion. De nombreuses faiblesses ont été ressenties :

- tout l'argent collecté n'est pas déposé sur le compte en banque, il est immédiatement utilisé pour la réalisation d'activités ;
- il n'y a pas d'écritures pour chaque transaction (entrée et sortie d'argent), il a été très difficile au comité exécutif de CUDES de confirmer le montant de sa trésorerie ;
- les outils comptables, tels que cahiers de caisse, cahiers de banque, reçus et factures ne sont pas utilisés selon les normes ;
- peu de transparence et d'information existent sur la gestion des fonds, sur les dépenses.<sup>4</sup>

#### Commentaire :

CUDES a commencé à augmenter sa trésorerie mais ses ressources restent très faibles et dépendent fortement des activités et des subventions externes. La confédération n'a pas la capacité de financer les assemblées générales et les rencontres avec ses membres.

Le budget actuel de CUDES lui permet d'assurer un rôle de médiation, de gestion de conflits, de liens entre les associations membres mais ce budget ne lui permet pas d'assurer la totalité de son mandat et donc l'ensemble des services souhaités aux irrigants, notamment les activités de formation, et de suivi de la vie associative.

Les membres du comité exécutif n'ont pas toutes les compétences pour assurer une gestion transparente et efficace du budget.

CUDES possède du matériel, a un bureau financé la dernière année sur ses ressources mais n'a pas encore l'habitude d'archiver ses biens.

## 2.5 La capacité opérationnelle de CUDES

Aujourd'hui, la capacité opérationnelle de CUDES est très limitée et se limite à un animateur<sup>5</sup> payé sur un projet. Ce dernier assure donc le suivi du fonctionnement des associations d'irrigants (renouvellement des membres, réalisation des assemblées générales, gestion des conflits) et se charge de la gestion des diverses activités (distribution d'intrants, liens avec la Centrale d'Achat et de Commercialisation, obtention de fonds pour des travaux de réhabilitation). Son dynamisme permet à CUDES de fonctionner mais pas de structurer l'organisation en un réel prestataire de services pour les irrigants. Lors de la réalisation de formations à destinations des membres d'associations d'irrigants membres (structuration d'une association d'irrigants, gestion financière, production de drageons de bananes), ce sont soit des prestataires externes, soit des techniciens de CROSE, soit des techniciens d'associations d'irrigants membres qui ont assuré les formations.

<sup>4</sup> Nous n'avons pu obtenir qu'un seul bilan financier présentant de nombreuses irrégularités.

<sup>5</sup> A noter que cet animateur est le coordonnateur de CUDES.

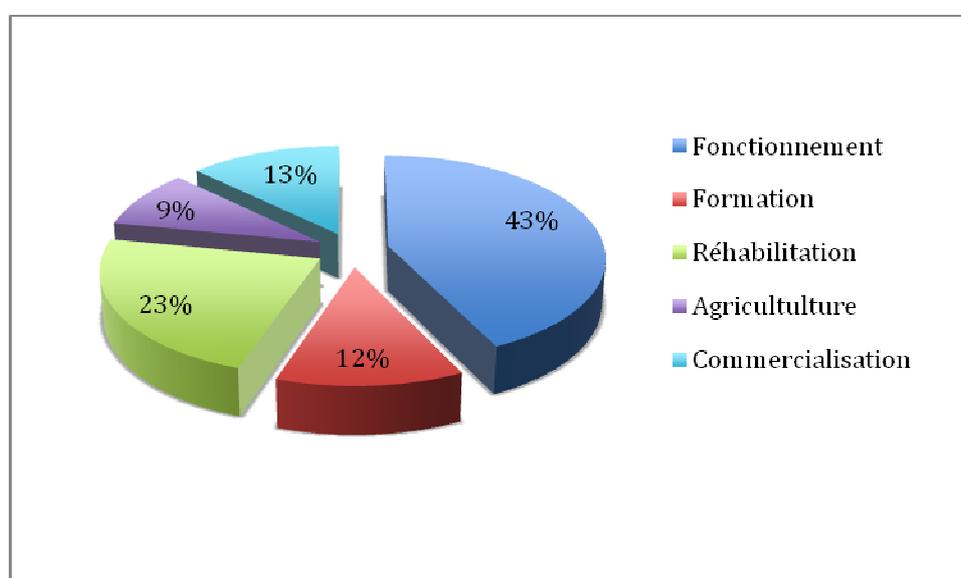
**Commentaire :**

La capacité opérationnelle de CUDES est très limitée avec une seule personne. Pour un fonctionnement plus opérationnel, deux cadres seraient nécessaires (un animateur et un technicien agricole) et ponctuellement un appui pour la comptabilité.

Nous pensons également peu judicieux que l'animateur actuel de CUDES en soit le président, ceci peut provoquer des conflits d'intérêt trop importants.

## 2.6 Les accompagnements reçus par CUDES

Depuis l'année 2003, AVSF et son partenaire CROSE accompagnent CUDES, au travers de six projets de durée et financement divers (voir tableau en Annexes 5 et 6). Le financement total sur les 8 ans approche les 900 000 dollars américains et peut être ventilé de la manière suivante : 43 % soit 380 403 USD en fonctionnement et salaires, 12 % soit 109 668 USD pour la formation et renforcement, 23 % soit 203 258 USD en réhabilitation des infrastructures hydrauliques, 9 % soit 81 400 USD en agriculture, et enfin 13 % soit 113 386 USD en commercialisation.



**Figure 2 : Répartition des appuis à CUDES depuis 8 ans**

Les appuis ont commencé par la structuration de la confédération (au départ trois associations, pour finalement arriver à douze associations en 2008). Après le premier travail de formation (structuration des associations d'irrigants, gestion financière, gestion de l'eau à la parcelle, gestion des conflits...), et de renforcement (mise en place de la confédération, des outils légaux), l'appui a porté sur des travaux de réhabilitation, de curage, d'appuis en intrants et d'outils de production et enfin sur la mise en place d'une Centrale d'Achat et de Commercialisation (CAC). Une boutique d'intrants devait être mise en place par CUDES mais le fait que depuis 4 ans, de nombreuses distributions d'intrants gratuites sont réalisées dans le département du Sud Est, le comité exécutif de CUDES, les responsables de CROSE et d'AVSF ont retardé la mise en place de la Boutique d'Intrants Agricoles (BIA). Cette dernière aurait eu des difficultés à fonctionner et à être rentable parallèlement à des distributions gratuites d'intrants.

**Commentaire :**

Selon la répartition des fonds dédiés à l'accompagnement de CUDES, une moyenne de 100 000 USD a été consacrée chaque année à cette dynamique. Le pourcentage relatif à la formation et au renforcement des compétences des membres des associations reste très faible en comparaison des frais de fonctionnement et de ressources humaines et de ceux pour les travaux de réhabilitation. Il serait plus judicieux que des enveloppes plus conséquentes soient attribuées au renforcement des

compétences des membres des associations d'irrigants. Cela devrait permettre une meilleure gestion des infrastructures hydrauliques et les associations seraient par ailleurs en plus grande capacité pour trouver des moyens pour les travaux de réhabilitation.

## 2.7 Les formations et le renforcement de CUDES

Depuis le début du programme d'accompagnement de CUDES, soit depuis les années 2003, différentes formations relatives à l'amélioration de la gestion de l'eau ont été octroyées aux membres des associations d'irrigants (voir tableau 4). Les différents moyens mis à disposition des programmes ont permis de former des dirigeants des associations d'irrigants (membres du comité exécutif et des comités portes) et des usagers.

Les modalités des formations ont été diverses :

- Des formations à l'intention des membres d'associations d'irrigants, réunissant en général une trentaine d'irrigants. Lors de ces dernières, il était demandé d'avoir des membres des comités exécutifs et des responsables des comités portes. Selon les thèmes d'intervention ces formations duraient entre 2 à 3 jours et étaient basées sur un contenu défini au préalable.
- Des séances de travail avec les dirigeants (membres du comité exécutif) afin d'élaborer des outils nécessaires à la gestion des systèmes irrigués, d'effectuer le suivi des formations et des activités réalisées par CUDES : distribution des intrants, des semences, du petit bétail, travaux de réhabilitation ou de curage...
- Une transmission des connaissances des membres du comité exécutif aux usagers. Ces formations étaient souvent réalisées par les dirigeants des associations d'irrigants et/ou de CUDES et de manière décentralisée (au niveau des portes).
- Enfin, des visites entre les associations d'irrigants membres de CUDES mais également dans d'autres régions du pays ont permis des échanges d'expériences, des discussions sur des réalités différentes...

**Tableau 4 : Les thèmes de formations octroyées aux associations d'irrigants**

Thèmes	Public	Objectif
Politique de l'irrigation et transfert de la gestion des systèmes irrigués	Membres du CE des AI et de CUDES Comités portes	Connaître la politique du Ministère sur l'irrigation et le mandat de chaque acteur dans le cadre du transfert de gestion
Structuration d'une association d'irrigants	Membres du CE des AI et de CUDES	Permettre la structuration de l'association d'irrigant, élaborer les outils nécessaires (statuts, règlements internes) au fonctionnement de l'association d'irrigants.
Gestion d'un réseau	Membres du CE des AI et de CUDES Comités portes	Permettre aux membres des associations d'irrigants de connaître leurs réseaux, de mettre en place un entretien et une distribution adaptée aux besoins
Gestion financière	Membres du CE des AI et de CUDES Trésoriers des AI	Construire un budget Calculer un montant de redevances Développer et savoir utiliser des outils de gestion
Compte rendu de réunions	Membres du CE des AI et de CUDES Secrétaires des AI	Acquérir les outils nécessaires pour le rapportage (reporting) des réunions et des assemblées générales
Gestion de conflits	Membres du CE des AI et de CUDES	Acquérir les outils permettant de gérer des conflits au sein d'une communauté

**Commentaires :**

Huit ans après le démarrage de l'accompagnement par CROSE et AVSF, des membres des AI et de CUDES ont acquis des compétences, principalement dans la structuration des associations d'irrigants et la réalisation d'entretiens des infrastructures hydrauliques. Par contre, les résultats sont moins probants dans l'utilisation d'outils comptables (cahiers de caisses) ou la réalisation des comptes rendus.

Ce sont souvent les mêmes personnes qui ont accès à la formation, et donc aux différents modules dispensés. En conséquence, le transfert de compétences s'est davantage effectué en faveur des leaders de la communauté des irrigants mais peu auprès d'irrigants peu actifs, peu présents dans les rencontres.

### 3. Etat des lieux des différents services développés par la fédération

#### 3.1 L'efficience des services apportés par CUDES et par les associations membres aux irrigants

##### 3.1.1 Les services apportés par CUDES

###### La représentation des irrigants

En terme de représentation de la confédération auprès des institutions, il est évident que CUDES est aujourd'hui reconnu sur le département voire au niveau national. Que ce soit le PAM, ou la FAO, dès que des fonds ont été disponibles pour des travaux de curage ou de réhabilitation, des partenariats ont été mis en place.

Ayant débuté par un conflit (la DDA souhaitant conserver le monopole du renforcement des associations d'irrigants), les relations avec la DDA se sont améliorées au fil du temps, CUDES devenant un interlocuteur et un représentant incontournable des irrigants pour le Sud-Est. CUDES a ainsi été mandaté pour représenter les irrigants auprès de la DDA, que ce soit lors de problèmes principalement liés à des conflits sur l'accès à l'eau) ou pour obtenir des intrants.

CUDES est régulièrement invité à participer à des rencontres organisées par le MARNDR - colloque, ateliers nationaux, présentation de politiques nationales - sur Port-au-Prince ou dans d'autres lieux du pays.

Enfin, les institutions d'accompagnement basées dans le département du Sud-Est prennent attache avec CUDES et ses associations membres pour développer des projets de réhabilitation, d'appui agricole, de formation.

###### Renforcement des associations d'irrigants en formation et en gestion de l'eau

Au niveau du renforcement organisationnel, des formations en gestion sociale de l'eau - structuration d'une association, gestion d'un réseau d'irrigation (prise, canaux, ouvrages de distribution), gestion financière (budget de l'association, outils de gestion, calcul de redevance), gestion des conflits - ont été octroyées aux associations membres de CUDES. Les formations ont pu être dispensées individuellement à des associations d'irrigants, ou bien à plusieurs associations en même temps (5 ou 6 représentants d'associations d'irrigants participaient en même temps à la formation). Là encore, des fonds externes à CUDES ont été nécessaires pour la réalisation de ces formations. Sans ces moyens, CUDES ne pouvait ni payer les formateurs, ni organiser la logistique des formations.

CUDES a effectué un suivi du fonctionnement des associations d'irrigants, soit en les appuyant - dans le cas de nouvelles associations - pour la réalisation des statuts et des règlements internes, soit en les assistant lors de problèmes ou de conflits, principalement liés à la gestion et distribution de l'eau.

CUDES a eu également un rôle de contrôle de la vie associative des associations d'irrigants en veillant à la tenue régulière d'élections afin d'avoir un renouvellement des membres. Le coordonnateur de CUDES a régulièrement rencontré les comités exécutifs des associations. Dans le cadre de ce service, les associations ont pu bénéficier de fonds pour l'organisation d'assemblées générales, ces fonds provenaient la plupart du temps de l'aide externe.

Des formations sur le développement local ont également été réalisées : elles ont permis d'associer les élus locaux et donc de réfléchir aux rôles de chaque acteur dans la gestion d'une ressource naturelle au sein d'un territoire.

### **La formation technique agricole**

Il s'agit du renforcement des compétences techniques à travers des formations relatives à la production agricole : production de bananes (drageons), compostage, réalisation de pépinières de semences de cultures maraichères, gestion de l'irrigation à la parcelle... Certaines de ces formations peuvent être octroyées par des membres de CUDES ou par des intervenants externes. Ces dernières années, CUDES a mis en œuvre une moyenne de 3 formations techniques par an à raison de 30 participants par formation. Ces formations sont pour la plupart financées par des fonds externes à CUDES.

Des échanges entre associations d'irrigants leur ont permis de transmettre des connaissances (par exemple culture de la banane avec drageons à Savane Dubois), de partager des expériences (par exemple mise en place des redevances avec bordereaux au niveau des comités portes à Meyer), des problèmes et des thématiques de travail.

### **La médiation et la gestion de conflits**

Lors de conflits au sein des associations (vol d'eau, destruction du canal, non participation aux travaux de curage, accaparement de pouvoir), ou au niveau de la gestion de l'eau, ou encore avec la DINEPA en charge de la gestion de l'eau potable, des responsables de CUDES ont eu à intervenir afin de rechercher des solutions à l'amiable.

### **Gestion des partenariats et des moyens financiers**

CUDES a pu obtenir des fonds (DDA, institutions d'accompagnement) pour le curage ou la réhabilitation de certains ouvrages dégradés : canaux, prises, ouvrages de distributions... CUDES a alors joué l'intermédiaire afin que les associations d'irrigants puissent, en fonction de leur besoin, bénéficier de fonds, de matériel pour effectuer les curages...

### **La commercialisation des produits agricoles**

Le service de commercialisation a été abordé avec l'ouverture d'une Centrale d'Achat et de Commercialisation (CAC). Cette centrale devait permettre une gestion groupée des achats et de la commercialisation des produits agricoles non seulement issus des périmètres irrigués mais également des zones montagneuses proches de Jacmel. Démarrée quelques mois avant le séisme du 12 janvier 2010, elle a dû stopper ces activités pendant six mois. Depuis, fortement subventionnée (construction du local, salaires du personnel, coûts de fonctionnement), elle a eu des difficultés pour avoir un fonctionnement efficace (un personnel trop important, une gestion non rigoureuse des fonds, efficacité dans les achats dans les zones de production, relations avec les organisations de producteurs), ainsi que de trouver des marchés.

De plus le rôle de CUDES n'était pas clairement établi au niveau de la gouvernance de la centrale. Durant les deux premières années, la centrale d'achat et de commercialisation a plus été gérée par une équipe salariée dépendant de CROSE sans que les dirigeants de CUDES ne participent aux décisions. Les producteurs membres de CUDES se sont également peu impliqués dans l'approvisionnement en produits agricoles (banane, produits de maraichage), estimant souvent les prix proposés par la centrale trop bas par rapport aux coûts du marché.

Depuis six mois, la centrale ne reçoit plus de subventions pour payer le personnel et arrive grâce aux résultats à payer son équipe de salariés. Elle a également diminué le nombre de salariés donc sa

masse salariale mensuelle et élaboré des outils de gestion lui permettant un meilleur suivi des activités. Une campagne de communication est en cours - installation de panneaux de publicité, distribution de feuillets publicitaires, organisation de journées portes ouvertes - devrait permettre de sensibiliser davantage les jacméliens et les propriétaires de restaurants à l'existence de la centrale d'achat et de commercialisation. On observe ainsi depuis quelques mois une augmentation des ventes au niveau de la centrale.

Un conseil d'administration provisoire est mis en place et CUDES participe davantage aux décisions. Actuellement, les membres de la coordination réfléchissent au statut qui serait le plus adapté à son fonctionnement, ce travail de réflexion est réalisé à partir des organisations membres donc depuis la base.

*La centrale peut donc être un outil de commercialisation de la production des organisations membres de CUDES, mais la centrale ne commercialise pas uniquement les productions des plaines irriguées (banane, maraichage, haricot) mais également des produits agricoles de zones montagneuses (tubercules tels que patate douce, igname), maraichage d'altitude (choux, carotte..), fruits (mangue, orange, citrons, fruits de la passion). Il importe donc dans le fonctionnement de la centrale de pouvoir associer les organisations de ces zones également. Enfin, des études précises seraient utiles afin de comparer les prix fixés par la centrale par rapport à ceux du marché de Cayes Jacmel afin de connaître également l'intérêt de la centrale pour les consommateurs.*

### **La fourniture d'intrants et outils de production**

Dans le cadre de différents programmes – post cyclones, post séisme – CUDES a bénéficié de la Direction Départementale de l'Agriculture, d'ONG d'accompagnement, d'intrants agricoles tels que semences de maïs et de haricot, semences maraichères (tomate, piment), plants de banane, engrais, insecticides, etc. Ces intrants ont été distribués pour chaque association membre, avec un quota par association. Des outils et du petit bétail (poules) ont également été distribués aux irrigants. La plupart du temps, ces intrants ont été gratuits : une participation financière a alors été demandée aux bénéficiaires, participation qui a permis aux associations d'irrigants et à la confédération de capitaliser. CUDES est ainsi devenu ces dernières années un interlocuteur privilégié de différentes institutions présentes dans le Sud-Est pour la distribution d'intrants dans le cadre de programmes d'urgence (PAM, FAO, CROSE, Oxfam Québec).

Il était prévu la création d'une boutique d'intrant agricole (BIA), mais compte tenu du contexte actuel et de l'existence de projets avec des subventions régulières en intrants, sa mise en œuvre a été retardée. Finalement, après des rencontres entre membres des associations d'irrigant afin d'identifier leurs besoins en intrants, un plan d'affaire de la boutique d'intrants agricoles vient d'être finalisé et celle-ci devrait démarrer avant la fin de l'année 2011. Cette boutique située en proximité de la Centrale d'Achat et de Commercialisation, sera gérée par une équipe restreinte et alimentera en intrant les producteurs des différents systèmes irrigués. Les intrants seront prioritairement achetés en République Dominicaine, par l'axe Anse à Pitre - Perdernales, des membres de CUDES ayant à de multiples reprises testé les achats dans ce pays.

La pertinence de cette boutique peut s'expliquer i) par le manque d'acteurs privés présents dans la zone (les producteurs étant souvent obligés de se rendre à Port-au-Prince pour des achats d'intrants), ii) par la mutualisation des achats (achat en gros d'engrais par exemple) permettant de faire des économies sur la quantité iii) par des économies d'échelle sur les charges de fonctionnement de la boutique (personnel, locaux).

*Par contre, on peut s'interroger sur la possibilité d'appuyer les producteurs dans le développement d'une agriculture plus écologique avec une utilisation plus raisonnée des engrais chimiques, des pesticides, insecticides... Il serait important de renforcer les producteurs à la fabrication et l'utilisation du compost (formations déjà entreprises avec les producteurs du système irrigué d'Anse-à-Pitres), à la fabrication d'insecticides naturels (poudre de neem), à la production de semences locales.*

### **Un service de plaidoyer pour une reconnaissance du statut des irrigants**

Un des objectifs de CUDES est le plaidoyer pour une reconnaissance des irrigants et une valorisation de l'agriculture. Un thème de travail a été développé ces dernières années : le problème

d'urbanisation galopante sur les terres irriguées. CUDES a organisé une série d'activités en relation avec ce thème : rencontres avec les élus, enquête afin de connaître le prix du foncier en comparaison des revenus agricoles, réunion-débat autour d'un film produit par AVSF « Champs de béton » ... Les associations d'irrigants ont ainsi participé à ces différentes activités. CUDES a également participé aux foires agricoles du 1<sup>er</sup> mai à Jacmel en présentant la production issue des systèmes irrigués, la présence de producteurs de la zone du littoral, mais également d'Anse-à-Pitres, de Côte-de-Fer, et a ainsi permis aux Jacméliens de connaître la richesse et la diversité de la production paysanne de la région.

CUDES est une organisation par ailleurs membre du mouvement social CROSE, à travers la porte catégorielle filière. CUDES et ses membres sont donc régulièrement mobilisés à des rencontres, ateliers, formations organisées par CROSE. Un membre de la Coordination des Irrigants de Rodaille (CIRO) a dans le cadre des relations avec CROSE, été au Brésil pendant une année, formation organisée par le Mouvement des Paysans sans Terre du Brésil.

### **L'appui à la capitalisation économique des associations d'irrigants**

Les associations d'irrigants ainsi que CUDES ont commencé à capitaliser, mais les sommes collectées sont encore très faibles et ne permettent pas de contribuer aux soutiens financiers permettant le fonctionnement de ces services.

Les montants des redevances varient par systèmes irrigués entre 10 à 30 %, montants encore très faibles.

*Il faut mentionner que le manque de transparence au sein des différentes associations d'irrigants mais également au sein de CUDES, la faiblesse des outils financiers (rapports financiers quasi inexistant, pas de budget annuel, peu de justificatifs des dépenses, argent non déposé sur les comptes en banque) risquent rapidement de créer un climat de suspicion, un manque de confiance de la part des usagers et donc de ne pas inciter à payer les redevances.*

### **Analyse économique de la pérennité des services rendus**

#### Au niveau des associations d'irrigants

Un paiement des redevances (au moins 80 %) peut permettre aux associations d'irrigation de prendre en charge des services de la gestion des systèmes irrigués (entretien des ouvrages, curages, police des eaux, distribution, fonctionnement associatif - réalisation des assemblées générales, quelques réunions) mais peut difficilement prendre en charge des coûts de formation tant organisationnelles que techniques.

Les travaux de réhabilitation, au niveau des prises, mais aussi des canaux, lors de dégâts occasionnés par des crues, des inondations, peuvent difficilement être pris en charge par les budgets des associations d'irrigants. Comme le stipule la politique du Ministère en faveur de l'irrigation, ces coûts devront être pris en charge par l'Etat.

#### Au niveau de CUDES

Les services d'accès aux intrants, s'ils sont bien gérés, peuvent permettre de payer le fonctionnement de la boutique (salaires, location de dépôt, manutention) et donc de renouveler les stocks d'intrants.

Par contre les formations devront être subventionnées, dans le cadre d'un appui aux renforcements des compétences des irrigants. Le fait de passer par une confédération et donc de mutualiser les formations permet de faire des économies mais également de créer une dynamique entre les associations.

#### **Commentaire :**

CUDES commence à apporter des services à ses membres : approvisionnement en intrants, accompagnement technique et renforcement organisationnel, plaidoyer... Mais certains de ces

services devront être fortement subventionnés et ne peuvent pas être pris en charge uniquement à partir des redevances des associations d'irrigants.

CUDES est par ailleurs devenu dans le département un acteur incontournable en ce qui concerne l'irrigation.

CUDES peut également continuer de donner un service de recherche de partenariat financier pour ces associations membres

### 3.1.2 Les services apportés par les associations d'irrigants

Indépendamment de la présence de CUDES, les associations d'irrigants ont continué d'assurer le service de gestion des systèmes irrigués avec des résultats variables. En théorie, chaque association d'irrigants est responsable de la gestion de l'eau, c'est à dire :

- la distribution et le suivi de son application à travers un horaire établi entre amont et aval et par portes ;
- un entretien des canaux primaires (planification de curage et de petits travaux d'entretien) ;
- un recouvrement des redevances pour assurer le budget (différent selon les systèmes, entre 20 HTG à 100 HTG par centième) ;
- une gestion des conflits la plupart du temps géré à l'amiable mais certaines associations ont fait appel à la justice et des sanctions ont été octroyées.

Le renouvellement des membres et la réalisation d'assemblées générales annuelles est une activité généralement menée par les associations, même si CUDES ponctuellement a pu donner un appui financier et/ou faire le suivi des rencontres. Lors des distributions d'intrants, de bétails, d'outils, les associations sont toujours responsables du choix des bénéficiaires et de la mise en œuvre de la distribution.

Une des associations, CIRO, a mis en place une caisse de solidarités pour les usagers (principalement pour des urgences de santé ou de décès). Chaque mois les irrigants cotisent à hauteur de 100 HTG. Cette association a également formé une association de femmes qui développent des activités de commerce principalement.

La gestion des systèmes irrigués est clairement une prérogative des associations d'irrigants, des prémisses de gestion sont en place mais ne permettent pas encore un entretien suffisant des infrastructures et un accès à l'eau régulier et équitable.

## 3.2 Les résultats obtenus des associations d'irrigants et de la confédération

Les deux tableaux présentent les résultats obtenus par chaque type de structure, en premier les résultats des associations d'irrigants, en second les résultats de la confédération.

Tableau 5 : Atteinte des résultats des associations d'irrigants

Résultats attendus	Résultats atteints	Commentaires
<b>Compétences</b>	<p>Les responsables des associations d'irrigants ont acquis des compétences techniques et organisationnelles</p> <p>Certaines associations d'irrigants (CIBRO) ont acquis une certaine capacité dans la gestion financière</p>	<p>Le transfert de connaissance et de savoir faire s'est peu fait auprès des membres usagers des systèmes irrigués</p> <p>Ce sont toujours les mêmes personnes qui participent aux formations</p>
<b>Gestion de l'eau (distribution, entretien, redevance, gestion des conflits)</b>	<p>Un système de distribution avec des horaires d'eau entre amont et aval et selon les blocs sur tous les systèmes irrigués de la plaine</p> <p>Des conflits souvent gérés à l'amiable avec deux, trois conflits devant la justice</p> <p>Des systèmes de calcul de redevance et de recouvrement mis en place par chaque association d'irrigation</p> <p>Des travaux de curage organisés régulièrement avec appui externe et avec participation volontaire des usagers</p> <p>Quelques travaux de réhabilitation principalement sur le système d'Anse-à-Pitre et ceux du littoral proche de Jacmel</p>	<p>L'horaire connu de la plupart des irrigants est peu respecté au niveau de tous les systèmes irrigués</p> <p>Peu de conflits concernant la gestion de l'eau non résolus mais sur ces systèmes irrigués, il n'y pas de fortes pressions sur la ressource hydraulique. Par contre du fait d'urbanisme, il existe des pressions sur les terres avec le développement rapide de construction sur les terres agricoles.</p> <p>Un montant de redevance très faible et des recouvrements partiels (entre 10 (Jean David) à 30 % (CIBRO) 10 %)</p> <p>Quand il n'y a pas d'appuis externes pour les curages, il existe une capacité de la communauté de se mobiliser volontairement</p> <p>Il n'y a jamais eu de moyens suffisants pour faire des réhabilitations complètes. Les systèmes irrigués de Côte-de-Fer sont des systèmes oubliés et n'ont pas eu de projets de réhabilitation ces dernières années.</p> <p>L'entretien des ouvrages est de plus en plus couteux du fait des dégâts causés par la dégradation des bassins versants</p>

<p><b>Vie associative</b></p>	<p>Toutes les associations, sauf celle de Côte-de-Fer, sont dotées de documents légaux (statuts et règlements internes)</p> <p>Les assemblées générales, pour la majorité des associations, ont lieu chaque année</p> <p>Le renouvellement des membres s'effectue régulièrement</p> <p>Les associations d'irrigants sont reconnues par la DDA et par le Ministère des Affaires sociales</p>	<p>Certains statuts et règlements internes devraient être amendés. Par exemple, le montant de la redevance a peu évolué depuis la mise en place des associations et est inscrit dans les statuts. Certaines associations se nomment fédérations, alors qu'elles ne sont que des associations, il faudrait donc changer les noms et les faire amender les assemblées générales.</p> <p>Des associations d'irrigants sont en retard pour le renouvellement de leurs membres. On retrouve toujours les mêmes personnes aux postes clefs.</p>
<p><b>Valorisation agricole</b></p> <p><b>Approvisionnement en intrants</b></p> <p><b>Expérimentation</b></p>	<p>Certains usagers des systèmes irrigués ont pu être approvisionnés en semences, outils et petits bétails. Les associations d'irrigants se sont alors chargées de la sélection des bénéficiaires et de distribution au sein de la communauté des irrigants.</p>	<p>Très peu d'expérimentation a été mise en œuvre par les associations d'irrigants</p>
<p><b>Capitalisation</b></p> <p><b>Mobilisation de ressources financières</b></p>	<p>Le système de mobilisation de ressource financière est mis en place à travers les redevances et un % sur les activités réalisées</p> <p>Selon les associations les montants des sommes épargnées sont différents : de 5000 HTG à 100 000 HTG (FUCALI, CIBRO)</p>	<p>Le recouvrement des redevances est encore très faible et la somme collectée par chaque association d'irrigant ne peut pas permettre un entretien des systèmes irrigués.</p> <p>Il est encore très difficile de collecter les redevances (non garantie du service de l'eau, faible confiance dans les élus, pas de services de crédit, d'accès aux intrants, à la commercialisation ...)</p>

Tableau 6 : Atteinte des résultats de CUDES

Résultats attendus	Résultats atteints	Commentaires
<b>Compétences</b>	<p>Des membres de CUDES ont fortement appuyé les associations d'irrigants membres au niveau du renforcement organisationnel</p> <p>Capacité CUDES à structurer une association et à la doter d'outils légaux</p>	<p>Le transfert de connaissance et de savoir faire s'est peu fait auprès des membres usagers des systèmes irrigués</p> <p>Ce sont toujours les mêmes personnes qui participent aux formations</p>
<b>Gestion de l'eau (distribution, entretien, redevance, gestion des conflits)</b>	CUDES a pu obtenir des fonds auprès de partenaires nationaux et internationaux pour l'entretien des systèmes irrigués gérés par les associations membres	<p>Il n'y a jamais eu de moyens suffisants pour faire des réhabilitations complètes. Les systèmes irrigués de Côte-de-Fer sont des systèmes oubliés et n'ont pas eu de projets de réhabilitation ces dernières années.</p> <p>L'entretien des ouvrages est de plus en plus couteux du fait des dégâts causés par la dégradation des bassins versants</p>
<b>Vie associative</b>	CUDES est reconnu par la DDA et par le Ministère des Affaires sociales	CUDES doit rapidement renouveler ses membres car leurs mandats arrivent à échéance
<b>Valorisation agricole</b>  <b>Approvisionnement en intrants</b>  <b>Expérimentation</b>	<p>Des semences de cultures de maraîchage, de haricot, de maïs ainsi que des drageons de banane, des outils agricoles ont été distribués à certaines associations d'irrigants par CUDES</p> <p>Le plan d'affaire de la BIA est mis en place, celle ci devrait démarrer avant la fin de l'année 2011</p>	<p>Les quantités d'intrant distribuées sont toujours faibles par rapport au nombre total d'usagers</p> <p>Des difficultés pour avoir de l'engrais car non disponible sur le marché</p> <p>Bien que programmée depuis deux ans, la BIA n'avait pas pu démarrer avant du fait de l'existence d'actions de distribution d'intrants gratuitement dans le département</p>
<b>Plaidoyer – Revendications</b>  <b>Défense des droits des usagers contre l'urbanisation des terres agricoles</b>	<p>Des activités autour de la problématique de l'urbanisation anarchique sur les terres agricoles ont été mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manifestation</li> </ul>	<p>Pas de position claire de l'Etat sur ce phénomène d'urbanisation anarchique</p> <p>Ce sont des producteurs membres des AI qui vendent leurs terres, il y a donc confusion sur leur intérêt à un tel</p>

<p><b>Accès à la ressource</b> <b>Accès aux intrants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débat autour d'un film « champs de béton »</li> <li>• Participation de membres de CUDES à un atelier sur Port-au-Prince</li> </ul> <p>Des rencontres ont été faites avec le directeur de la DDA afin de demander accès à des programmes d'intrants</p>	<p>plaidoyer</p> <p>Aucun d'engrais disponible sur le marché actuellement</p>
<p><b>Capitalisation</b> <b>Mobilisation de ressources financières</b></p>	<p>CUDES a aujourd'hui un fonds propre de 100 000 gourdes</p>	
<p><b>Commercialisation</b> <b>Commercialisation groupée de produits agricoles</b></p>	<p>La Centrale d'Achat et de Commercialisation fonctionne et commence à commercialiser des produits du Sud-Est des systèmes irrigués mais également des régions montagneuses limitrophes</p> <p>Une dizaine de contrats de production ont été mis en place avec des producteurs de certains périmètres irrigués</p> <p>Un conseil d'administration de la centrale est mis en place avec la participation de membres de CUDES, il commence à se réunir régulièrement</p>	<p>La quantité de produits achetés par la CAC est encore minime</p> <p>Les usagers ont peu d'informations sur les activités mises en place par la CAC</p> <p>Peu de participation des dirigeants de CUDES aux décisions de la CAC</p>

### 3.3 Les effets obtenus

Huit ans après le démarrage de cette dynamique, certains effets sont visibles dans le secteur de l'irrigation et dans le département du Sud-Est.

- ✓ Des associations existent et fonctionnent sur la majorité des systèmes irrigués, elles représentent les irrigants des systèmes ;
- ✓ La confédération existe et est devenue un interlocuteur pour la majeure partie des institutions présentes dans le secteur de l'irrigation ; des thèmes de plaidoyer existent, CUDES ayant développé quelques actions revendicatives ;
- ✓ Bien que limité et aléatoire après de fortes pluies ou des cyclones, les irrigants ont accès à l'eau et à certains services (formation, intrants), ce qui leur permet une meilleure valorisation de leur production.

### 3.4 Les limites et les contraintes de ces services

#### Les limites

- ✓ Les services octroyés ne sont pas réguliers et dépendent de subventions externes ; un pourcentage minime d'usagers est touché par ces services et non régulièrement ;
- ✓ Bien que des modules de formations et des appuis réguliers aient été apportés aux responsables et aux irrigants, des évaluations régulières des compétences n'ont pu être faites ; les formations ont surtout touché les leaders, les membres actifs des associations, sans que les usagers des portes n'aient pu être touchés par la formation ; le transfert de compétences a donc été très limité ;
- ✓ Depuis huit ans, la gestion des associations et le pouvoir sont restés entre les mains d'un petit groupe, certes compétent, mais sans aucune évolution de la gouvernance et du transfert du pouvoir ;
- ✓ La commercialisation de la production des zones irriguées a depuis longtemps été signalée comme une contrainte des irrigants or ce problème a peu été abordé par CUDES, malgré l'existence de la centrale de commercialisation ;
- ✓ Vu les dégradations successives des aménagements hydrauliques, l'entretien des ouvrages est de plus en plus coûteux et difficile à mettre en place les redevances (vu leur faible montant), même collectées, ne peuvent pas couvrir les coûts de ces entretiens.

#### Les contraintes de CUDES et des associations d'irrigants

Malgré une avancée concernant la reconnaissance de CUDES par la DDA, il n'existe pas encore de relations de confiance entre ces deux institutions, la DDA reprochant à CUDES son parti pris politique, et ses actions de plaidoyer. Une plus grande reconnaissance permettrait à CUDES de mieux se positionner comme acteur représentant les irrigants et le Ministère, selon la politique de transfert de gestion, pourrait alors mieux appuyer la confédération.

Les services aux irrigants tels que l'entretien des systèmes irrigués, l'accès aux intrants, la formation, le renforcement institutionnel sont coûteux et difficiles à faire prendre en charge uniquement par la redevance. Il est difficile d'envisager que ces services deviennent pérennes uniquement par la participation des irrigants. Une subvention de certains services, comme la formation, le renforcement des compétences est encore indispensable.

La mise en place d'un service de qualité demande également du temps, des compétences au sein des membres des associations d'irrigants mais également de CUDES. Un accompagnement sur la durée devant permettre non seulement de former les leaders, mais également les producteurs.

Il n'existe pas encore d'autorités totalement respectés par les producteurs. Ces derniers ne respectent donc pas toutes les lois mises en place par les associations d'irrigants. La faiblesse des services de l'Etat (justice, police) ne facilite également pas cette autorité.

Le renouvellement des membres est difficile, des jeunes sont présents sur les systèmes irrigués mais s'investissent peu dans l'agriculture<sup>6</sup>, et donc dans les structures associatives.

Les revenus agricoles étant limités, les responsables des AI et de CUDES ont tendance à demander des indemnités, voire des salaires pour leur travail.

## 4. Analyse et recommandations

### Un rappel du contexte et des enjeux s'avère nécessaire

Depuis trente ans, on assiste, de fait, à un transfert de la gestion des systèmes irrigués, mais malheureusement pas dans les conditions définies dans le document de politique élaboré par le Ministère de l'Agriculture. Les accompagnements que devait donner le Ministère de tutelle n'ont pu être apportés, mis à part sur quelques systèmes irrigués où des projets étaient en cours. Les producteurs et les associations d'irrigants se sont donc trouvés isolés, sans pouvoir améliorer leurs compétences.

Le cadre légal n'a pas avancé, alors que des textes de loi sont finalisés, mais pas encore soumis à débat. L'évolution de ce cadre est peut être jugé non prioritaire par les autorités exécutives et parlementaires.

La dégradation de l'environnement, les épisodes climatiques de plus en plus violents, provoquent continuellement des dégradations des infrastructures, dégradations de plus en plus difficiles à réhabiliter.

On assiste également à une faible valorisation de la production agricole, à des revenus précaires et à un rejet de l'agriculture par les nouvelles générations.

Dans les plaines irriguées proches des villes, les constructions remplacent petit à petit les espaces propices à l'agriculture. Certains périmètres ont donc perdu entre 10 % à 50 % de leurs superficies irrigables ces dix dernières années.

Les situations d'urgence vécues par Haïti ces dernières années (cyclones, crise politique, séisme) ont provoqué un afflux d'opérateurs et de financement avec des approches, des stratégies très variées et pas toujours en lien avec la politique et le respect de principes basiques du développement durable.

### Les services en fonction du type d'organisations

Au niveau des systèmes irrigués, différents services sont aujourd'hui nécessaires pour une meilleure utilisation de la ressource hydraulique et donc de la valorisation agricole en vue d'une réelle augmentation de la production agricole, des revenus. Les services les plus fondamentaux sont sans nul doute ceux de la gestion de l'eau (entretien, distribution...) et ceux relatifs à l'accompagnement technique, au renforcement institutionnel, à la commercialisation des produits agricoles, à la fourniture d'intrants et d'outils de production.

L'expérience engagée avec CUDES démontre que les deux niveaux de structure – associations d'irrigants et confédération – séparent bien les activités et responsabilités. Le mandat de chaque acteur est clairement défini : la gestion des systèmes irrigués (distribution de l'eau, collecte des

---

<sup>6</sup> De nombreux jeunes louent des motocyclettes et offrent des services de moto taxi, plus rémunérateurs que l'agriculture.

redevances, entretien des infrastructures, gestion des conflits) étant toujours à la charge des associations d'irrigants.

Les services pour un meilleur accès aux intrants, de commercialisation, la formation technique et de renforcement institutionnel, sont pris en charge par la confédération.

### **Les coûts des services**

Les services ont un coût et la mutualisation de ces derniers pourraient permettre de faire des économies d'échelle et de limiter les frais de fonctionnement. Ainsi l'achat en gros d'intrants (principalement les engrais), une seule boutique d'intrant pour toute la zone irriguée, des formations communes aux irrigants de tous les systèmes, coûteraient moins cher que de mettre ces services à disposition de chaque système irrigué.

En plus de ces économies, la dynamique mise en place par la confédération peut également permettre des échanges d'expérience, de savoirs et de savoirs faire.

### **La structuration des services**

CUDES est trop dépendante des activités apportées par des projets externes, les services proposés dépendent donc des partenariats mis en œuvre, la confédération n'a pas encore les moyens propres pour être autonome au niveau de sa programmation. Il est aussi évident qu'une seule personne ne peut pas à la fois assurer l'animation de la structure, les formations techniques, le suivi des services proposés. Il serait donc souhaitable que la confédération soit renforcée par davantage de ressources humaines, un animateur, un technicien agricole, ponctuellement un responsable de gestion. Certaines de ces ressources humaines pourraient être dans un premier temps, mises à la disposition par la Direction Départementale de l'Agriculture par exemple.

Il serait également fort important que le service proposé par CUDES ne soit pas uniquement accessible à un faible pourcentage d'usagers mais que la majorité des irrigants soient bénéficiaires du service. Un travail de proximité devra donc être engagé par les membres de CUDES.

### **Le fonctionnement associatif**

La gouvernance de CUDES est actuellement entre les mains d'un groupe de leaders, sans renouvellement. Il importera rapidement de remettre en marche les instances de gestion, de contrôle, instances définies dans les statuts et de réaliser le suivi de ce fonctionnement associatif afin de permettre le renouvellement des membres, et le fonctionnement de toutes les instances.

### **La pérennisation des services**

Même si nous pensons que le montant des redevances ainsi que des bénéfices réalisés sur certaines activités (distribution de poules, d'outils) ne pourront payer tous les services, il est important que les usagers participent davantage au paiement de l'eau. Des activités liées à la vie sociale de l'organisation (renouvellement des membres, assemblée générale) ainsi que des curages annuels doivent être pris en charge par les usagers, à partir des redevances et non à partir de financements externes. Des activités de formation, de services en intrants, de réparation des canaux pourront continuer à être subventionnés.

Le Ministère de l'Agriculture a défini sa nouvelle politique de vulgarisation. Il souhaite ainsi trouver une plus grande articulation entre la recherche, le développement et les organisations de producteurs avec une implication progressive des producteurs dans la vulgarisation. Dans le contexte de désengagement de l'État, des appuis concrets apportés aux organisations paysannes permettront de renforcer les capacités techniques (nécessaires à la conduite des activités entreprises) et stratégiques (nécessaires pour définir une stratégie, négocier, contractualiser...) des producteurs et des responsables professionnels en particulier. En ce sens, un partenariat pourrait être trouvé avec le

Ministère afin qu'il délègue un cadre (technicien, jeune agronome) en appui à CUDES afin de développer le service d'accompagnement technique. Ce cadre serait donc en appui à une organisation paysanne, assurerait les services techniques, l'expérimentation agricole, la vulgarisation de nouvelles techniques et pratiques agricoles.

L'expérience de mise en réseau des associations d'irrigants reste une expérience innovante et a permis de mutualiser certains services dont les plus importants comme l'accès aux intrants, la formation, le plaidoyer... D'autres services comme la commercialisation sont en cours de construction et devrait permettre de mieux valoriser la production issue des systèmes irrigués.

#### **Quelques recommandations**

- ✓ Améliorer la structuration de CUDES afin de rendre les services plus accessibles pour les irrigants
- ✓ Formaliser les relations avec les membres (à partir des instances définies dans les statuts de CUDES)
- ✓ Construire un programme de formation sur la durée, et auprès des membres, prioriser la présence de jeunes lors des formations afin de permettre un réel transfert de compétences
- ✓ Formaliser les liens avec la DDA et arriver à une entente sur le service d'accompagnement technique avec un technicien mis à disposition de CUDES
- ✓ Séparer les rôles des membres du comité directeur de CUDES et des associations d'irrigants de ceux des salariés de la coordination (animateur, technicien...)
- ✓ Des liens avec d'autres fédérations devront être trouvés afin de mettre en place une dynamique nationale et un plaidoyer en faveur du secteur irrigué et de son importance pour l'économie nationale (production alimentaire et exportation)

## Bibliographie

Documents de projets et rapports ASIrri, 2009 à 2011

Groupe de Réflexion sur l'Irrigation, 2005, les actes du colloque : « le transfert de gestion des systèmes irrigués en Haïti », CICDA, 79 p.

Institutional analysis of irrigation management in Haiti: a case study of three farmer managed schemes

Michelet Boyer, Stijn Speelmanb and Guido Van Huylbroeck, IWA Publishing 2011

Mission d'accompagnement pour la mise en place de la centrale d'achat et de commercialisation du Sud Est, Juin 2009, Christophe Rigourd, IRAM, Projet ASIrri, financement AFD.

Transfert de la gestion des périmètres irrigués aux associations d'irrigants, Diagnostic de mise en œuvre du transfert de gestion, proposition pour un plan d'action, Décembre 2009, Direction des Infrastructures Agricoles (DIA), Projet Sectoriel Irrigation PSI - CHT3005, MARNDR.

Plan directeur de vulgarisation agricole, (2011-2016), Mars 2011, Version préliminaire, MARNDR

Plan National d'Investissement Agricole, Juillet 2010, Document Principal, MARDNR, Haïti

### **Modules pédagogiques à destination des producteurs agricoles**

La gestion financière des systèmes irrigués, 2004, CICDA, Consortium GSE, 33 p.

La gestion de l'eau au niveau d'un réseau d'irrigation, 2004, CICDA, Consortium GSE, 45 p.

Le travail d'accompagnement d'un système irrigué : les différentes étapes, 2004, CICDA, Consortium GSE, 11 p.

La gestion de l'eau à la parcelle, 2004, CICDA, Consortium GSE, 41 p.

### **Modules pédagogiques à destination de cadres techniques travaillant dans l'irrigation**

Modules 1, le cadre légal de l'irrigation et le transfert de gestion des systèmes irrigués, mars 2002, Consortium GSE, CICDA-CNEARC-GRDR, 108 p.

Modules 2, méthode de diagnostic d'un système irrigué, mai 2002, Consortium GSE, CICDA-CNEARC-GRDR, 72 p.

Modules 3, méthodes participatives de construction d'un programme de réhabilitation de systèmes irrigués, septembre 2002, Consortium GSE, CICDA-CNEARC-GRDR, 87 p.

Modules 4, objectifs et méthodes pour le renforcement d'une association d'irrigants, novembre 2002, Consortium GSE, CICDA-CNEARC-GRDR, 105 p.

Modules 5, Techniques d'exécution et de réhabilitation des périmètres irrigués, janvier 2003, Consortium GSE, CICDA-CNEARC-GRDR, 72 p.

Modules 6, Services et conseils agricoles dans les systèmes irrigués, approche et conseil, mars 2003, Consortium GSE, CICDA-CNEARC-GRDR, 87 p.

Modules 7, Passation de marche et contractualisation dans le cadre du transfert de gestion, juin 2003, Consortium GSE, CICDA-CNEARC-GRDR, 72 p.

Modules 8, Initiation à l'utilisation d'outils d'information géographique pour les applications en irrigation, novembre 2003, Consortium GSE, CICDA-CNEARC-GRDR, 18 p.

## Annexes

### Annexe 1 : Les guides d'enquête et d'entretien

#### Grille d'entretien auprès des membres de la FONHADI

**Membres à être présents** : membres de la Fondation, éventuellement d'autres institutions travaillant dans l'irrigation

**Objectif de la rencontre** : Un débat sur les points suivants

- Quels doivent être les services à proposer aux irrigants par des associations d'irrigants ?
  - Liste des services ?
  - Efficacité des services ?
- Quel constat sur le rôle et les compétences des associations d'irrigants en Haïti ?
  - Quelles sont les compétences acquises ?
  - Quels types de formations ?
  - Méthodes de formation ?
  - Modules de formations existantes ?

**Contexte** :

- Fragilité des infrastructures du fait de la dégradation des bassins versants
- Forte urbanisation sur les terres agricoles
- Faiblesse encore plus accentuée de l'Etat
- Faiblesse de la production agricole en Haïti, problème de plus en grave de sécurité alimentaire
- Des AI peu compétentes, problème de leadership, problème de représentativité ...

<b>Grille d'entretien auprès des dirigeants des associations d'irrigants membres de CUDES</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------

**Nombre de Focus Groupes :** 3 Focus Groupes avec pour chaque rencontre trois à quatre associations d'irrigants représentées

**Objectifs des FC :**

- Evaluer les compétences acquises,
  - Les services apportés par les AI auprès des producteurs membres
    - état des lieux des services (aspect de distribution, d'entretien, de paiement de l'eau, de gestion de conflits)
    - quantification et qualification des résultats obtenus et des effets observés
    - Efficience des services
    - description des difficultés rencontrées pour pérenniser le service rendu.
- Les services gérés par la Fédération ?
- Les autres acteurs travaillant dans l'irrigation ? Leurs rôles ?
- Rôle des autres organisations présentes dans la zone ?
- Comprendre les relations entre Fédérations et AI, quelles relations entre les membres et les dirigeants.
- Quelles sont les formations les plus utiles, les plus nécessaires, quelles sont les formations non utilisées par les producteurs ?

**Liste des questions**

- 1. Présentation des associations, histoire, fonctionnement (renouvellement des membres, réunions ? )**
- 2. Les activités mises en place réellement**
  - a. Distribution ?
  - b. Entretien ?
  - c. Paiement de l'eau
  - d. Gestion des conflits
  - e. Autres
  - f. Quelles sont les difficultés pour que ces activités fonctionnent ?
- 3. Les résultats au niveau de la gestion des systèmes irrigués ? En qualité et en quantité ?**
  - a. Accès à l'eau
  - b. Entretien/ curage ?
  - c. Budget et gestion de l'argent ?
  - d. Représentativité ?
  - e. Le fonctionnement de la structure ? Election ? Réunions ?
  - f. Information auprès des membres ?
- 4. KIDES et les associations d'irrigants ?**
  - a. Le rôle de KIDES ? Utilité ?
  - b. Les relations avec KIDES ?
- 5. Les accompagnements obtenus ces dernières années**
  - a. Par la DDA
  - b. Pas des ONG, lesquelles
  - c. Les formations les plus importantes, dont on se souvient ?
  - d. Les outils pédagogiques ? Le meilleur moyen d'apprendre, de se rappeler ?
  - e. Quelles sont les formations qui n'étaient pas intéressantes ? Qui n'ont rien apportés ?

**6. Les acteurs actuellement présents dans le département et travaillant sur l'irrigation, sur la production agricole - description des activités réalisées, des liens avec les AI .**

- a. Organisations paysannes
- b. ONG
- c. Bureaux études privés
- d. BIA

**7. Regarder les outils des associations d'irrigants**

- a. Cahier comptable
- b. Budget
- c. Compte rendu de réunions
- d. Compte rendu d'assemblée

Grille d'entretien auprès des dirigeants de CUDES
---------------------------------------------------

**Un focus groupe auprès de tous les membres de CUDES**

**Objectif**

Comprendre les relations entre les responsables CUDES et les responsables de chaque association d'irrigants

Evaluer les compétences acquises, les thèmes de formation utiles ...

**Liste de questions à poser**

- 1. Historique de KIDES**
- 2. Fonctionnement de KIDES (réunions, compte rendus, plan de travail...)**
- 3. Les services aux irrigants apportés par les associations membres de KIDES**
  - a. Qualitatif
  - b. Quantitatif
  - c. Efficacité
  - d. Résultats ?
- 4. Les services apportés par KIDES ?**
- 5. Les formations apportées par KIDES, avec quel support pédagogique ?**
- 6. Les formations qui ont été les plus utiles ces dernières années ? Les formations qui n'ont pas été utiles ?**
- 7. Comment une formation peut elle être qualifiée de bonne ?**
  - a. Combien de personnes
  - b. Un ou deux formateurs ?
  - c. La méthode de formation ?
  - d. Les outils pédagogiques ? Le meilleur moyen d'apprendre, de se rappeler ?
- 8. Les relations entre KIDES et les associations d'irrigants membres ?**
  - a. Liens institutionnels
  - b. Communication
  - c. Espaces de débats
  - d. Transparence
- 9. Les relations entre KIDES et autres institutions ?**
  - a. DDA
  - b. PAM
  - c. ONGs
- 10. Regarder les outils de KIDES**
  - a. Cahier comptable
  - a. Budget
  - b. Compte rendu de réunions
  - c. Compte rendu d'assemblée
- 11. Choisir 5 systèmes irrigués où réaliser les enquêtes**

## Guide d'entretien auprès des producteurs

Au moins 5 par système irrigué, enquête réalisée sur 5 systèmes irrigués

**Objectif :** Avoir la perception par les irrigants des services offerts par l'association

1. **Présentation de la personne (nom, surface travaillée, pour quelle culture, irrigation ...)**
2. **Activités réalisées sur le système irrigué**
3. **Evolution de la gestion du SI ces dernières années ?**
4. **Quelles sont les relations développées avec l'AI ? producteurs, membres du comité ?**
5. **Quels sont les services proposés par l'AI ?**
6. **Quels sont les services autour de l'irrigation proposés par la DDA ? Par d'autres acteurs présents dans le Sud Est ?**
7. **Connaissance de KIDES ?**
8. **Quels sont les services apportés par KIDES ?**
9. **Quelles sont les autres organisations présentes dans la zone ? quels services apportent elles ?**
10. **Quels sont les autres services dont le producteur a besoin ?**

## Annexe 2 : Les différentes étapes du transfert de gestion d'un système irrigué

### Production par le MARNDR

#### 1ère phase : DIAGNOSTIC – SENSIBILISATION - PREPARATION DU PROGRAMME D'APPUI

##### **Etape 1 : Constitution ou renforcement d'une équipe technique**

Cette étape préalable consiste à constituer ou renforcer une équipe technique chargée de la mise en œuvre du processus de transfert et renforcement d'une association d'irrigants. Cette équipe est appelée à intervenir fortement dans les deux premières phases du processus de prise en charge ; son intervention régresse à partir de la 3ème phase.

Cette équipe pourrait être constituée de manière mixte :

- cadres des DDA et BAC concernés
- professionnels d'autres institutions impliquées sur le système irrigué (projets, ONGs, etc ...)
- personnes-ressource en appui méthodologique et technique

Pour ce faire, cette pré-étape doit s'accompagner d'une information donnée par le MARNDR et les DDA aux autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, ou projets et ONGs, afin d'obtenir également leur adhésion au processus mis en œuvre, et leur possible intégration au sein de l'équipe technique.

##### **Etape 2 : Diagnostic "participatif" du système irrigué**

Afin de prendre en compte les spécificités de chaque système, l'équipe technique, préalablement formée à une démarche de diagnostic en vue de la prise en charge de la gestion des systèmes irrigués par les usagers, met en œuvre un diagnostic du système irrigué (diagnostic des différents éléments du système et de leurs interrelations), notamment :

- reconstitution de la géographie du réseau et d'un parcellaire ;
- influence de l'environnement sur le système (état du bassin-versant, notamment) ;
- état et fonctionnement (technique et sociale) de l'infrastructure ;
- fonctionnement de l'organisation d'irrigants ;
- identification et évaluation de l'efficacité des règles existantes (droits et obligations, modes de distribution de l'eau, etc ...) ;
- évolution historique des systèmes de production, et évolution probable ;
- identification des acteurs locaux et de leurs attributions.

Ce diagnostic doit être, certes court, mais ne peut se limiter à un "diagnostic rapide participatif" de quelques journées et une simple enquête. La participation des usagers à ce diagnostic s'entend plus comme une confrontation des besoins et problèmes évoqués par les irrigants avec le propre point de vue des techniciens sur le système.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette démarche de diagnostic sont :

- la définition de critères quantitatifs et qualitatifs (techniques, sociaux, organisationnels, économiques), tant pour le diagnostic que pour le futur suivi-évaluation du processus de prise en charge de la gestion du système par les irrigants, qui sera notamment une des fonctions des cadres des DDA ;

- l'identification des dysfonctionnements du système, et donc des besoins et des contraintes existantes, non seulement au niveau technique (ouvrages à réhabiliter), mais aussi au niveau organisationnel (fonctionnement de l'organisation), des règles mises en place (distribution de l'eau, opération et maintenance), et au niveau économique (notamment la capacité financière du système).

Cette étape de diagnostic doit être réalisée parallèlement à l'étape de sensibilisation des usagers.

*Durée minimum : 3 mois*

### **Etape 3 : Sensibilisation des usagers**

Cette étape, mise en œuvre par l'équipe technique constituée, a deux objectifs principaux :

- socialiser au niveau des usagers la politique du MARNDR, ses motifs et ses implications, et la démarche progressive de mise en œuvre envisagée ;
- permettre des échanges d'expérience entre irrigants du système concerné avec des expériences déjà commencées avec succès d'autogestion paysanne des systèmes irrigués (au travers de l'organisation de visites ou de réunions d'informations avec les responsables d'associations d'irrigants qui gèrent leur propre système - *formation de paysan à paysan*).

Le résultat principal attendu est d'obtenir un accord préalable et une adhésion de l'organisation d'irrigants ou des irrigants, sur la mise en œuvre d'une démarche progressive de prise en charge de la gestion du système irrigué.

*Durée minimum : 3 mois*

### **Etape 4 : Mise en place ou renforcement d'une Pré-association**

Conséquence logique de l'étape de sensibilisation des usagers, cette étape a pour objectif la création - ou le renforcement, si cette structure existe déjà sous forme d'un comité d'irrigants, ou d'une organisation paysanne locale - d'une pré-association, qui puisse être un interlocuteur unique permanent de l'équipe technique, et permettre la contractualisation d'un futur "programme d'appui à la prise en charge".

La création de cette structure devrait donc s'accompagner de formations, mises en œuvre directement par l'équipe technique sur :

- la politique d'irrigation du MARNDR ;
- le cadre légal existant sur les associations ;
- la gestion des organisations, etc ...

Cette création d'une pré-association devrait permettre une représentativité des différents groupes sociaux d'usagers au niveau du système, ainsi qu'une représentativité des différents quartiers ou modules d'irrigation au niveau spatial. Une fois délimités - dans le courant des étapes de sensibilisation et diagnostic - les quotas de représentation, les règles pour sa constitution devraient répondre à un fonctionnement démocratique, par mécanisme d'élections.

*Durée minimum : 3 mois*

### **Etape 5 : Restitution du diagnostic et formulation du "projet d'appui à la prise en charge"**

Le résultat attendu de cette étape est la formulation participative, sur la base des résultats du diagnostic, socialisés auprès des acteurs locaux, notamment des usagers, d'un projet "d'appui à la prise en charge", d'une durée variable selon les systèmes, en fonction des problèmes recensés.

Ce projet comprend obligatoirement trois volets d'intervention complémentaires :

- la réhabilitation physique du réseau et parallèlement l'amélioration éventuelle des règles et modalités de distribution de l'eau entre quartiers et usagers ;
- la réhabilitation institutionnelle, qui doit permettre le renforcement d'une organisation d'irrigants en capacité d'assurer la gestion du système (cette réhabilitation peut comprendre des investissements pour l'équipement de l'organisation) ;
- l'appui à l'intensification agricole (qui doit notamment permettre l'augmentation des résultats économiques des exploitations paysannes, et donc une facilité accrue de paiement d'une redevance pour l'Etat - Fonds national d'irrigation - et des tarifs sur l'eau pour l'association).

Cette étape comprend donc :

- a) une restitution et validation du diagnostic auprès des acteurs locaux et usagers, réalisées par l'équipe technique ;
- b) la formulation d'un pré-projet, rédigé par l'équipe technique, et sa validation par la pré-association d'irrigants (obtention d'un consensus) ;
- c) la réalisation d'études complémentaires nécessaires à la formulation d'un document de projet (études techniques sur la réhabilitation physique, etc ...) réalisées par des opérateurs privés sur la base de termes de références élaborés par les DDA et l'équipe technique.
- d) l'avalisation de ce document par les instances de tutelle, et la recherche éventuelle de financement (par DDA, MARNDR et membres de l'équipe technique : ONG, projet, etc ...) pour sa future mise en œuvre.

Ce projet d'appui - ou de "réhabilitation intégrale" - a donc pour principal objectif d'adapter le système irrigué dans toutes ses dimensions (infrastructures, organisation d'usagers et systèmes de production), pour une future prise en charge, qui soit effectivement viable économiquement et socialement.

*Durée minimum : 1 an (en tenant compte des délais nécessaires de recherche éventuelle de financement, et de possibles ajustements qui pourraient être demandés à un projet formulé, par des bailleurs de fonds externes)*

#### **Etape 6 : Négociation finale sur le projet et légalisation de la pré-association**

La légalisation de la pré-association est en effet nécessaire pour pouvoir aboutir à un premier niveau de contractualisation entre l'Etat, un intervenant externe (projet, ONG, etc ...) et la pré-association sur la mise en œuvre du programme d'appui.

Ce "**contrat d'engagement réciproque sur le programme d'appui**",  négocié entre l'équipe technique et la pré-association, détaille :

- le niveau de prise en charge souhaité et négocié entre les acteurs (total ou partiel) ;
- les niveaux de responsabilités de chacune des parties (droits, obligations) ;
- les niveaux de cofinancement sur chacun des volets d'intervention ;
- les modalités d'exécution pour une nécessaire co-exécution du projet avec les usagers ;
- la durée prévue de l'accompagnement et un calendrier d'exécution ;
- les modalités prévus de résolution de conflits sur l'exécution de ce programme ;
- des conditionnalités éventuelles (sur la création et la légalisation de l'association, etc ...).

*Durée minimum : 3 mois (peut être parallèle à l'étape antérieure)*

## **2ème phase : EXECUTION DU PROGRAMME D'APPUI A LA PRISE EN CHARGE**

### **Etapas 7 / 8 / 9 : Mise en oeuvre des trois volets complémentaires du programme d'appui**

La mise en oeuvre de ce projet implique donc l'exécution en parallèle et avec des interrelations fortes, des 3 étapes ou volets du projet d'appui :

**Etape 7 : la réhabilitation physique du réseau et l'amélioration éventuelle des règles de gestion de l'eau ;**

**Etape 8 : la réhabilitation institutionnelle**

**Etape 9 : l'appui à l'intensification agricole.**

Les modalités de mise en œuvre de ces différents volets du programme d'appui implique la mise en œuvre de contrats de passation de marché avec des opérateurs privés : entreprises, ONGs, bureaux d'études, etc ...). *(L'intervenant qui intègre l'équipe technique peut éventuellement devenir opérateur de certains des volets d'intervention du projet.)*

Si les termes de référence des appels d'offres et les contrats finaux de passation de marché devraient être préparés par l'équipe technique et notamment la DDA, les contrats de passation de marché devraient être également co-signés par la Pré-association, afin de :

- confirmer l'idée de prise en charge par les irrigants de la gestion de leur système ;
- impliquer les irrigants comme contrôleurs et superviseurs des réalisations des opérateurs ;
- obliger les opérateurs à rendre compte directement aux usagers des systèmes irrigués de leurs réalisations (au niveau technique et financier) ;
- renforcer les capacités de la pré-association sur la gestion technique et financière et les relations inter-institutionnelles.

Naturellement, l'appui de l'équipe technique et notamment de la DDA dans la préparation des appels d'offres, de préparation des contrats de passation de marchés est très important dans une phase où la pré-association d'irrigants reste parfois encore faible. Cet appui doit notamment concerner les obligations faites aux opérateurs quant à :

- la nécessaire participation des usagers sur la conception (avis de non-objection obligatoire de la pré-association sur les ouvrages à réaliser par l'opérateur externe, modalités et coût annoncé de maintenance de l'ouvrage, etc ...), et éventuelle participation à la réhabilitation des ouvrages, notamment pour les ouvrages de conception et réalisation simples ;
- la nécessaire formation des usagers (et notamment des membres élus de la pré-association) sur la gestion du système : maintenance des ouvrages construits, coûts réels d'opération et maintenance, gestion financière et de l'organisation, etc...;
- la possibilité de modifications dans les stratégies mises en œuvre pour l'exécution des prestations de l'opérateur, en cas de passage à une cogestion du système irrigué par l'association, dans le courant du contrat prévu avec l'opérateur (en fonction naturellement, des contraintes propres de l'opérateur externe).

Une évaluation intermédiaire peut-être réalisée lorsque :

- les travaux de réhabilitation physique du réseau sont achevés ;
- des règles de distribution de l'eau ont été définies parallèlement à la réalisation des infrastructures ;
- des règles de politique tarifaire ont été négociées et définies avec l'association (ou la pré-association) ;
- l'association d'irrigants est définitivement structurée et légalisée.

Un **2ème contrat de cogestion**, négocié avec l'association, et co-signé par l'Etat, l'intervenant externe et l'association, peut permettre, en cours de mise en œuvre du projet d'appui, d'officialiser le passage à une nouvelle phase de cogestion du système irrigué avec l'association d'irrigants.

*Durée : de 2 à 3 ans minimum*

### **3ème phase : COGESTION DU SYSTEME IRRIGUE**

#### **Etapes 10 à 14 :**

Une fois terminée la réhabilitation des ouvrages, définies d'éventuelles nouvelles normes de distribution de l'eau, de fonctionnement de l'association, et de politique tarifaire sur la base des coûts réels d'opération et maintenance du système, l'équipe technique peut mettre en route, avant la fin de la durée du projet d'appui, et en coordination avec les opérateurs externes, une phase de cogestion du système irrigué.

Les étapes prévues, et réalisées parallèlement sont :

**Etape 10 :** pour usagers et association tant sur des thèmes **l'intensification de mise en œuvre - par les opérateurs externes - d'un plan de formation** techniques (agricoles, gestion de l'eau, etc ...), économiques (gestion économique et financière, etc ...), et sociaux / institutionnelles (gestion des conflits, etc, ...).

**Etape 11 :** la mise au point définitive, expérimentations et validation finale des règles renouvelées au sein de l'association : **opération, maintenance, distribution, gestion des conflits, etc ....**

Cette étape doit permettre à l'équipe technique et les opérateurs externes pris sous contrat, d'appuyer l'association à réaliser les derniers ajustements nécessaires avant la gestion autonome du système.

**Etape 13 :** **Consolidation de la gestion économique et financière du système irrigué par l'association, et ajustements nécessaires à la politique tarifaire et de recouvrement des redevances mise en œuvre.**

#### **Etape 14 :** **Appui à la constitution de services d'appui internes à l'association**

Cette phase de cogestion doit se traduire par un retrait progressif de l'intervention des opérateurs externes et de l'équipe technique mise en place, parallèlement à un appui à la mise en place de services d'appui internes à l'association, par exemple :

- un service technique (dans les cas de systèmes complexes et de grande taille) ;
- la promotion d'OPA ou GIE, avec autonomie de gestion, intéressés par la gestion de services tels que l'approvisionnement en intrants, la transformation ou commercialisation de certains produits agricoles, etc ...

Durant toute cette phase, la DDA est notamment chargée d'assurer un monitoring / suivi des effets de la démarche mise en œuvre sur la base des critères définis lors du diagnostic initial, afin d'alimenter les évaluations sur la base d'éléments objectifs. Elle peut également offrir des formations complémentaires, demandées par l'association, et qui n'auraient pas été incluses dans les prestations offertes et négociées avec les opérateurs externes.

### **4ème phase : AUTOGESTION ET PRISE EN CHARGE (OU ACCORD FINAL DE GESTION PARTIELLE DU SYSTEME)**

Une évaluation intermédiaire (ou finale) positive de la phase de cogestion débouche finalement sur un **dernier contrat entre l'Etat et l'Association sur la "prise en charge et autogestion du système irrigué", négocié avec l'Association.**

Dans le cas de systèmes complexes et importants, pour lesquels est prévu un transfert partiel, dès le 1er contrat signé avec la pré-association, ou dans le cas d'une évaluation qui démontre l'incapacité - notamment au niveau des ressources financières - de l'association à gérer un système irrigué, un accord final de cogestion peut également être signé.

L'équipe technique n'a dans cette phase plus de raison d'être. Mais le rôle de l'Etat, à travers la DDA, reste primordial :

- suivi et supervision de la gestion du système par l'association (dans le cadre des responsabilités et attributions spécifiées dans le contrat de gestion, et d'un possible comité de suivi conjoint avec l'association) ;
- monitoring des effets du transfert de la gestion (selon les critères définis lors du diagnostic tant sur l'infrastructure, le fonctionnement de l'organisation d'irrigants, ou l'intensification de la production agricole) ;
- appuis ponctuels sur des formations demandées par l'association ;
- faciliter les contacts institutionnels entre l'association et d'autres acteurs (notamment, ONGs, projets, secteur privé pour des services agricoles, etc ...) ;
- suivi et actualisation permanente de l'inventaire des périmètres irrigués haïtiens (en lien avec le SIGR / MARNDR).



### Annexe 3 : Caractéristiques des associations d'irrigants membres de CUDES

Association	Création	Outils légaux	Gestion des redevances	Renouvellement des membres	Gestion de conflits	Réalisation de budget	Distribution de l'Eau	Nombre d'usagers	Superficie irriguée
CIO	Octobre 1986	Statuts et RI	Non Tarif : 60 HTG par heure de temps	Non	Oui	Non	Non	344	103
CIC		Statuts et RI	Oui 100 HTG par heure de temps						
AUCALI	Avril 2001	Statuts et RI	Oui 100 HTG par heure de temps	Non	Oui	Oui	Oui	230	70
OIMA	Décembre 99	Statuts et RI	Très faible	Non	Non	Non	Oui	300	50
AUCAJ	Novembre 1998	Statuts et RI	Faible	Oui	Oui	Oui	Oui	500	300
CIBRO		Statuts et RI		En conflit					
CIRO	Décembre 2002	Statuts et RI	Collecte 100 HTG par centième	Oui	Oui	Oui	Oui	1500	300
COCIA	Mai 2005	Statuts et RI	Collecte faible	Oui	Oui	Oui	Oui	448	300
FECIL	Mars 2002	Statuts et RI	Faible collecte 60 HTG par centième	Non	Oui	Non	Oui	400	170
AULA	2009	En construction							
OUMA		En construction	Pas de collecte	Non	Non	Non	Non	ND	ND



## Annexe 4 : Statuts de CUDES

### **Chapit I : Non Sièj Dire Logo ak Deviz**

**Atik 1 :** Nan Depatman Sidès, aprè anpil troke lide epi nan tèt kole yon òganizasyon ki rasanble Asosyasyon Izaje yo kap jere dlo pou wouze tè rive kanpe. Òganizasyon sa ap travay sou baz enterè Izaje yo, devlopman rejyon ak avansman peyi a.

**Atik 2 :** Òganizasyon an gen pou non : « **Konfederasyon Izaje pou Devlopman Sidès** » Ti non jwèt li se KIDES.

**Atik 3 :** KIDES la pou tou tan. Syèj li chita nan Kay-Jakmèl. Li gen dwa deplase sou desizyon Asanble Jeneral la.

**Atik 4 :** KIDES gen pou logo ; « Yon nèg ak yon nègès, chak yon wou nan men yo kap wouze yon jaden ». Deviz li se ; « Nan travay n ap vanse »

### **Chapit II : Mak fabrik, misyon ak objektif**

**Atik 5 :** KIDES se yon òganizasyon twazyèm degre. Sa vle di se pa moun ki reprezante anndan l, se federasyon. Pou tèt sa KIDES bay tèt li prnsip sila yo.

- ❖ Yon òganizasyon ki chita sou bon jan reprezantativite ak lejitimite.
- ❖ Yon òganizasyon pliralis, san paspouki nan pratik li, kote desizyon yo pran nan patisipasyon Izaje yo ak anpil transparans api demokratik.
- ❖ Yon òganizasyon ki apiye sou estati l pou tout aktivite lap mennen.
- ❖ Yon òganizasyon revandikatif kap defann enterè Izaje yo.

**Atik 6 :** Misyon KIDES se defabb eberè Izaje yo pandan lap makonnen enterè sa yo ak devlopman zòn nan epi pou avansman peyi a.

**Atik 7 :** Objektif KIDES se :

- ❖ Rive mete klè pwosesis transfè jesyon sistèm irige yo nan Depatman Sidès ant leta ak federasyon yo.
- ❖ Apiye federasyon manb yo pou ka rive fè bon jan jesyon ki sou kont yo.
- ❖ Chèche konnen divès pwoblèm sistèm yo genyen epi fè demach ak aksyon pou rezoud yo.
- ❖ Fè pwopozisyon pou pwoteje tè wouze yo kont konstriksyon anachik kap fet sou yo, goumen pou pwopozisyon yo ka aplike.
- ❖ Mete sou pye sèvis sou Izaje yo ka rezoud zafè entran, ekipman komèsyalizasyon elatriye.
- ❖ Ankouraje epi mete sou pye yon sistèm ki pèmèt Izaje yo epaye epi kapitalize.
- ❖ Fè pwopozisyon pou leta rekonèt itilite sosyal aktivite Izaje yo epi kanpe dèyè pwopozisyon sa yo.
- ❖ Chèche garanti pou aktivite Izaje yo ap mennen.
- ❖ Tabli relasyon ak òganizasyon sou tèt mòn ki domine sistèm yo pou rive pwoteje anviwonman an ak garanti sous dlo yo.
- ❖ Travay pou rive kanpe yon sistèm ankadreman teknik pou rive ogmante randman yo ak lajan izaje yo.
- ❖ Fè alyansay ak lòt òganizasyon pou defann pi byen dwa ak enterè Izaje yo pou devlopman rejyon an ak chanjman nan peyi a.

### **Chapit III : Manb**

**Atik 8 :** Manm KIDES se federasyon Izaje kap jere sistèm Irige nan Depatman Sidès la.

**Atik 9 :** Pou vin manb KIDES fòk federasyon Izaje ki enterèse a soumèt yon dosye bay komite alatèt konfederasyon an yon dosye ki dwe genyen :

- ❖ Yon let demand.
- ❖ Eitati federasyon ki fè demand la.
- ❖ Lis manb federasyon ak lis tout izaje.
- ❖ Montan lajan ki gen nan kès federasyon an.
- ❖ Rapò aktivite ak rapò depans de (2) dènye lane ki sòt pase yo.
- ❖ Lis manb komite alatèt ak tout komite pòt yo.
- ❖ Dat pwochè eleksyon ak dat Asanble Jeneral la.

Après ankèt komite alatèt konfederasyon an ap fè yon rapò bay Asanble Delege konfederasyon an ki sou baz rapò pou federasyon konsène a yon estati obsèvatè. Men se sèl Asanble Jeneral konfederasyon an ki bay estati manb.

**Atik 10 :** Tout federasyon dwe swiv yon seyans fòmasyon sou jesyon sistèm irige anvan dosye sa ka prezante devan Asanble Jeneral. Komite alatèt konfederasyon an ak Asanble Delege a ka deside si federasyon ki vle vin manb nan ka bezwen lòt fòmasyon. Se konfederasyon ki achaje pou mete fòmasyon sa yo sou pye epi fè depans ki nesèsè.

**Atik 11 :** Manb yo gen dwa :

- ❖ Patisipe nan direksyon konfederasyon an nan voye kandida pou tout pòs.
- ❖ Vote dirijan konfederasyon an.
- ❖ Kritike pa lèt jesyon dirijan yo.
- ❖ Mande pa lèt dirijan yo règleman sou jesyon yo.
- ❖ Defann enterè yo devan komite alatèt.
- ❖ Patisipe nan tout aktivite òganizasyon an.
- ❖ Kite pa lèt konfederasyon san yo pa oblije bay rezon ki fè yap kite.
- ❖ Fè pwopozisyon pou konfederasyon an mache pi byen.

**Atik 12 :** Pou tout dwa manb nan ap ekzèse ki mande yon lèt, se bay Asanble Delege lèt sa yo adrese ak kopi pou komite alatèt la. Lèt sa Asanble Delege a ap reyini prese prese ak komite alatèt la pou bay yon satisfaksyon.

**Atik 13 :** Manb yo gen pou devwa :

- ❖ Peye chak lane yon kotizasyon ki monte a 2% sou redevans li rantre.
- ❖ Respekte liy, estati ak règleman entèn konfederasyon an.
- ❖ Jere ak transparans, san paspouki sistèm ki sou kontwòl.
- ❖ Bay yon rapò chak lane nan mwa Dawout sou sistèm yap kontwole a.
- ❖ Evite pale mal de konfederasyon yo ak lòt moun ki pa konsène. Nan sans sa yo dwe itilize atik 11 lan lè yon bagay pa fè yo plezi.

**Atik 14 :** Manb ki vyole atik 13 la ap sibi sanksyon sa yo :

- ❖ Lèt de blam.
- ❖ Sispansyon pwovizwa.
- ❖ Mete deyò nan konfederasyon an.

Règleman entèn la ap fiske kilè epi nan ki kondisyon sanksyon sa yo ap aplike.

**Atik 15 :** Pou tout sanksyon se komite alatèt la kap prepare dosye, men se Asanble Delege a kap bay dizon l. Nan ka pou mete deyò se sèl Asanble Jeneral la ki dwe pwononse l.

#### **Chapit IV : Òganizasyon ak fonksyonman**

**Atik 16 :** KIDES gen chapant sa:

- ❖ Yon asanble Jeneral.
- ❖ Yon Asanble delege.
- ❖ Yon Komite Ekzekitif.
- ❖ Yon komite pou siveye rantre ak sòti lajan.

**Atik 17 :** Asanble Jeneral la se pi gwo enstans nan konfederasyon an lige pou manda :

- ❖ Eli komite alatèt.
- ❖ Vote pwogram ak bidjè anyèl.
- ❖ Sanksyone rapò chak enstans.
- ❖ Aksepte ak mete manb deyò.
- ❖ Modifye Eitati òganizasyon an.
- ❖ Apwouve liy ak plan batay konfederasyon an.

**Atik 18** : Tout desizyon nan Asanble Jeneral la ap pran sou baz vòt,. Vòt la ap fèt konsa, yon federasyon yon vwa. Fowòm Asanble Jeneral la se 2/3 manb ki dwe prezan men desizyon kap pran sou baz majorite absolu.

**Atik 19** : Yon manb kosidere prezan nan Asanble jeneral la se lè 80% moun ki dwe reprezante yon federasyon prezan nan Asanble Jeneral.

**Atik 20** : Asanble jeneral la fòme konsa :

Pou chak federasyon manb :

- ❖ 2 Delege ki sòti nan komite Ekzekitif chak federasyon an. Se Komite Ekzekitif chak federasyon manb yo kap eli moun sa yo.
- ❖ 1 delege ki sòti nan chak komite pòt. Se komite chak pòt ki deziye manb kap patisipe nan Asanble Jeneral.
- ❖ 1 delege ki sòti nan chak pòt se Asanble pòt yo ki eli delege kap vin patisipe nan Asanble Jeneral la.

Asanble Delege a ak Komite Ekzekitif konfederasyon a gen dwa patisipe nan Asanble Jeneral la men yo pa gen dwa vote.

**Atik 21** : Asanble Jeneral la reyini chak lane sou konvokasyon Komite Ekzekitif la. Dènye lè pou Asanble Jeneral la fèt se 2<sup>ème</sup> Samedi nan mwa oOktòb. Se komite EEkzekitif la ki kondwi Asanble Jeneral la.

**Atik 22** : Asanble Jeneral Ekstraòdinè konvoke pa Asanble Delege. Manda Asanble Jeneral Ekstraòdinè la se modifye estati, mete atè Komite Ekzekitif anvan lè I, chanje liy ak oryantasyon pwogram òganizasyon, kraze konfederasyon. Fòk 2/3 delege yo dakò pou Asanble Jeneral la ka konvoke. Desizyon nan Asanble Jeneral ekstraòdinè pran sou baz 2/3 vòt.

**Atik 23** : Asanble Delege gen pou manda:

- ❖ Veye, kontwole si Komite Ekzekitif al aji selon liy konfederasyon an.
- ❖ Kontwole depans ak bidjè konfederasyon an. Kontwòl la dwe fèt sou baz rapò komite k ap siveye rantre ak sòti lajan.
- ❖ Konvoke Asanble Jeneral ekstròdinè.
- ❖ Pote revandikasyon manb yo e chèche repons pou yo.
- ❖ Apwouve pwogram ak bidjè.
- ❖ Kenbe achiv konfederasyon an.
- ❖ Prepare pwosè vèbal yo.
- ❖ Resevwa korespondans epi jere yo.
- ❖ Prezante kontrandi reyinyon yo.
- ❖ Siyen ak Kòdonatè tout papyè
- ❖ Fè pwopozisyon pwogram fomasyon pou federasyon Ak Izaje yo.
- ❖ Veye sou fonksyonman manb yo.

Yon Trezorye, wòl li se :

- ❖ Jere byen òganizasyon an.
- ❖ Prepare bidjè ansanm ak Kòdonatè a.
- ❖ Siyen tout sòti ak rantre lajan.
- ❖ Kenbe pyès jistifikativ depans yo.
- ❖ Mete sou pye sèvis nan benefis Izaje yo.
- ❖ Kanpe zouti ki pèmèt Izaje yo kapitalize.

1. Yon chaje dosye legalizasyon Federasyon yo, konfederasyon an ak transfè jesyon perimèt yo.
2. Yon chaje dosye ankadreman teknik.
3. Yon chaje dosye enfatrikti ak zafè dlo ak pwoteksyon tè.
4. Yon pòt pawòl.
5. Yon chaje dosye ekipman ak zouti pou travay.

## **Chapit V : Eleksyon**

**Atik 28** : Se konsèy elektoral la ki gen dwa fè eleksyon nan federasyon yo ak nan konfederasyon yo. Se li kap kondwi pwosesis elektoral la epi fè lwa elektoral.

**Atik 29** : Konsèy Elektoral la eli pou sis lane. Yo ka rapouswiv yon lòt manda. Se Asanble Jeneral la kap gen pou eli Konsèy Elektoral la. Chak federasyon ap voye 2 kandida. Pami moun sa yo Asanble Jeneral la ap chwazi 5 moun.

**Atik 30** : Konsèy Elektoral la gen 5 manb, li fòme konsa :

1. Yon Prezidan.
2. Yon Vis Prezidan.
3. Yon Sekretè
4. Yon Trezorye
5. Yon Konseye.

## **Atik VI : Resous**

**Atik 31** : Divès resous KIDES dispoze pou atenn objektif li yo, se :

- ❖ Kotizasyon manb yo.
- ❖ Don.
- ❖ Benefis ki sòti nan aktivite yap mennen.

**Atik 32** : Lajan konfederasyon an fèt pou depoze labank ak twa siyati, 2 obligatwa. Moun kap gen dwa siyen, se Kòdonatè, Trezorye ak vis Kòdonatè a si Kòdonatè a pa la se Trezorye ak Kòdonatè ki responsab lajan nan federasyon.

**Atik 33** : Konfederasyon kap apiye yon federasyon ki gen difikilte. Pou sa fèt fòk federasyon an fè yon demand ak dosye ki montre sitiyoasyon difisil l'ap travèse. Lè sa se Asanble Delege k ap bay dison l sou ki kalite apwi federasyon sa dwe resevwa.

## **Chapit VII : Disolisyon :**

**Atik 34** : Se nan Asanble Jeneral ekstraòdinè sèlman manb KIDES yo kapab pran desizyon pou disoud òganizasyon an. Nan ka sa ta fèt, tout byen KIDES pral transfere bay yon lòt òganizasyon ki gen menm mak fabrik ak li, aprè envantè ak pwosè vèbal, disolisyon fin prepare selon la lwa. Asanble Jeneral ki pran desizyon kraze konfederasyon dwe di bay ki òganizasyon l ap transfere byen li yo.

Se komite alatèt Asanble konfederasyon ki anchaje pou fè transfè sa bay lòt òganizasyon.

Fèt nan Kay Jakmèl nan dat 17 Jiyè 2003.

## Annexe 5 : Projets d'appui à CUDES depuis 2003

Date	Projet /financement	Bailleurs	Activités réalisées
2003	GSE / MARNDR : Projet de formation de cadres dans le cadre du transfert des systèmes irrigués	Commission Européenne Ministère Français des Affaires Etrangères	Formation des cadres de la DDA Formation de membres de 4 AI membres de CUDES
Aout 2006 Juin 2008	Réhabilitation de cinq (5) systèmes irrigués du littoral du Sud-Est et valorisation de la production agricole"	Agence Canadienne de Développement International Fonds CGF	Renforcement AI et KIDES Réhabilitation infrastructures Mise en place centrale d'achat et de commercialisation Valorisation agricole
2008 2009	Projet PAT– RAI : Programme d'Assistance Technique pour Renforcer les Associations d'Irrigants	FIDA : Projet d'appui au niveau national	Diagnostic et renforcement des AI
Octobre 2008 Mars 2009	Titre du projet : Curage et réparation de canaux d'irrigation et recapitalisation des exploitations agricoles dans le Sud Est	OCHA : Nations Unis	Réhabilitation infrastructures Valorisation agricole
Janvier 2009 Janvier 2011	Projet d'appui aux irrigants et aux services aux irrigants Cambodge – Haïti – Mali	Agence Française de Développement	Valorisation agricole Renforcement associations irrigants et CUDES Centrale d'Achat et de Commercialisation Boutique d'Intrant
juin-10	Relance de l'agriculture après le séisme du 12 janvier	Fondation de France	Appui production agricole Distribution de kits

### Annexe 6 : Financements acquis par CUDES depuis 2003

Date	Projet /financement	Budget	Répartition du budget				
			Fonctionnement	Formation	Réhabilitation	Agriculture	Commercialisation
2003	GSE / MARNDR : Projet de formation de cadres dans le cadre du transfert des systèmes irrigués	20000		20000			
Aout 2006 Juin 2008	Réhabilitation de 5 systèmes irrigués du littoral du Sud-Est et valorisation de la production agricole	421845	201907	28825	158364	11200	21550
2008 2009	Projet PAT- RAI (Programme d'Assistance Technique pour Renforcer les Associations d'Irrigants)	50000	25000	25000			
Octobre 2008 Mars 2009	Curage et réparation de canaux d'irrigation et recapitalisation des exploitations agricoles dans le Sud-Est	126610	39066		44894	42200	
Janvier 2009 Janvier 2011	Projet d'appui aux irrigants et aux services aux irrigants Cambodge – Haïti – Mali	242109	114430	35843			91836
Juin 2010	Relance de l'agriculture après le séisme du 12 janvier	28000				28000	
		<b>888564</b>	<b>380403</b>	<b>109668</b>	<b>203258</b>	<b>81400</b>	<b>113386</b>
			43%	12%	23%	9%	13%